

Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole



Master 2

« Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »

Conseiller Principal d'Education

Mémoire

**Les jeunes et la fermeture
d'un établissement d'enseignement agricole
post attentats.**

Cas d'un lycée particulier

Gaëlle SENEGAS

Jury :

Francis Gaillard, formateur, ENSFEA : Directeur de mémoire

Philippe Sahuc, enseignant-chercheur, ENSFEA : Directeur de mémoire

Claire Latil, professeure-animatrice dans l'enseignement agricole, Réseau ADC : Examinatrice

Mélanie Gambino, enseignante-chercheuse, Université Toulouse-Jean-Jaurès : Examinatrice

Mai 2017



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Remerciements

Je tiens à remercier Philippe Sahuc en tout premier lieu,
pour son accompagnement tout au long de cette année,
car l'ouverture nécessaire à l'écriture d'un tel travail de recherche
ne tient pas que dans une unité d'enseignement !

Merci pour son regard attentif et avisé, ses encouragements,
sa patience et sa bienveillance.

Merci à Francis Gaillard pour sa bienveillance
et ses conseils avisés sur l'orientation de mon questionnement.

Un grand merci aux élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'EPL du Tarn,
aux personnels administratifs, de service et de surveillance
mes nouveaux et anciens collègues
pour vos réponses à mes interrogations, votre soutien.

Merci à Franck Cabroler de m'avoir guidée tout au long de cette année.

Merci à Mathilde, Mylène, Alice, Anne-Claire, Claire, Ingrid, Mélanie et Fabien
pour ces échanges de pratiques professionnelles et tout le reste.

Une mention spéciale pour Guillaume, Louis et Léon
mes soutiens de la première heure,
pour leur patience, leurs encouragements et bien plus... merci.

SOMMAIRE

PARTIE I. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, UN SYSTEME EDUCATIF OUVERT SUR LE MONDE QUE DES EVENEMENTS POUSSENT A SE REFERMER	8
A. UNE OUVERTURE LOCALE PUIS INTERNATIONALE.....	9
<i>Des établissements ancrés sur leur territoire</i>	9
<i>... qui s'ouvrent progressivement au monde.</i>	11
B. LES ATTENTATS IMPOSENT AUX ETABLISSEMENTS DE SE FERMER	12
<i>Dès 2015, des mesures immédiates et importantes</i>	13
<i>Auxquelles s'ajoutent celles de rentrée 2016-2017</i>	14
PARTIE II. TENTATIVE DE PROBLEMATISATION	17
A. L'IMPACT DE LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS.....	17
<i>Des perceptions potentiellement différentes</i>	17
<i>... qui me permettent d'orienter ma recherche.</i>	20
B. ECLAIRAGES THEORIQUES.	21
<i>Territoire, lieu et espace</i>	21
<i>Déplacement, mobilité et circulation.....</i>	22
<i>Fermer, enfermement, clore et fermeture.....</i>	24
PARTIE III. UN LYCEE D'ETUDE PARTICULIER	27
A. LE LYCEE AGRICOLE ALBI FONLABOUR.	27
<i>De l'école ménagère à l'EPLFPA du Tarn</i>	27
<i>Notions d'espace(s).....</i>	29
B. TRAVAUX DE FERMETURE DE L'EPL DU TARN.....	31
<i>Le référentiel « sureté lycées »</i>	32
<i>... à la rentrée de septembre 2016.....</i>	33
PARTIE IV. UNE ENQUETE QUALITATIVE	35
A. L'OBSERVATION INDIRECTE	35
B. L'OBSERVATION DIRECTE	36
C. LES ENTRETIENS COLLECTIFS	38

PARTIE V. LA FERMETURE DU LYCEE VUE PAR LES ELEVES ET ETUDIANTS ET VECUE PAR TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE	40
A. UN ENCADREMENT DIFFERENCIE DES APPRENANTS.....	40
<i>Lié au niveau scolaire des élèves</i>	<i>40</i>
<i>Lié au régime des élèves</i>	<i>42</i>
<i>Limites – difficultés</i>	<i>43</i>
B. CIRCULATION(S) DANS L'ETABLISSEMENT ET VERS L'EXTERIEUR.	44
<i>Limites – difficultés</i>	<i>44</i>
<i>La fréquence des entrées / sorties, fonction du régime des apprenants</i>	<i>45</i>
<i>Le lieu de scolarisation détermine une partie des déplacements</i>	<i>46</i>
<i>Influence de la météo</i>	<i>47</i>
<i>L'âge / ancienneté dans l'établissement accroît la connaissance du site.....</i>	<i>47</i>
<i>Les déplacements dans l'établissement.....</i>	<i>48</i>
<i>Les espaces de l'établissement</i>	<i>49</i>
<i>Le temps, une nécessité pour circuler et se déplacer.....</i>	<i>50</i>
<i>Les déplacements vers l'extérieur.....</i>	<i>51</i>
PARTIE VI. CONCLUSIONS	52
PARTIE VII. REFLEXIVITE SUR MON METIER DE CPE.....	54
PARTIE VIII. ANNEXES	56
<i>Bibliographie.....</i>	<i>56</i>
<i>Données concernant le LEGTPA Albi - Fonlabour.....</i>	<i>58</i>
<i>Grille d'observation postée.....</i>	<i>59</i>
<i>Consigne entretien collectif</i>	<i>60</i>
<i>Grille d'entretien collectif</i>	<i>61</i>

Avant janvier 2015, les établissements scolaires fonctionnaient sur la base de préconisations ministérielles bien sûr, mais adaptées à leur contexte géographique, économique et social, et à l'âge et au niveau d'autonomie souhaité des élèves accueillis. Malgré les états généraux de la sécurité à l'école pour lutter contre les violences internes à celle-ci, il était encore possible, dans le primaire notamment, de venir chercher son enfant, et de prendre dans le même temps un camarade pour le ramener sans autorisation écrite précisant que nous y étions autorisés¹.

Mais de bien tristes événements ont poussé les différents ministères en charge de nos enfants d'harmoniser rapidement le fonctionnement des entrées et sorties des élèves. La plus importante et la plus récente remise en question de nos pratiques (je me pose ici en tant que maman, mais aussi en tant que professionnelle de l'éducation) est liée aux attentats qui ont touché la France en janvier 2015 : l'attentat meurtrier contre l'hebdomadaire Charlie Hebdo et la prise d'otage dans le supermarché casher. Elle a entraîné une réflexion collective sur les déplacements des apprenants dans et hors de leurs établissements, en plus bien sûr de mettre en avant la nécessité d'accentuer le travail (bien que déjà en cours) sur les notions de valeurs de la République et du vivre ensemble, de formation par l'Ecole du futur citoyen.

En janvier 2015 je suis assistante d'éducation dans un collège de l'éducation nationale. Nous sommes victimes d'un attentat, qu'est ce que cela signifie ? « Atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, acte de violence de nature à mettre en péril les institutions de la République ou l'intégrité du territoire national. Acte qui heurte les droits, les grands principes, les traditions : Attentat à la liberté »². Le jeudi qui suit cet événement est comme un coup de fouet... Toutes les équipes sont réunies au portail, comme cela n'a jamais été le cas, pour coordonner le déroulement de la journée et « prendre la température » auprès des élèves. Il s'agit d'organiser le débriefing par classe de cet événement, de canaliser les ressentis pour éviter tout débordement, pour conclure la matinée par la minute de silence. Le flou règne, l'incompréhension d'abord face à ce qu'il arrive à notre pays, aux valeurs des citoyens, des parents ; mais que l'on soit « Charlie » ou pas l'incompétence de tous à gérer ce type de situation est mise en avant. Sans aucun jugement de valeur, force est de constater que les événements ont entraîné des débordements que les personnels administratifs, d'éducation, d'enseignement, de surveillance ou d'entretien n'ont pu anticiper, parfois gérer.

Toutes convictions mises à part, il est très difficile d'aborder ce sujet avec les élèves de collège, de faire face aux éventuelles remarques voire marques d'irrespect lors de la minute de silence ... mais ce jour là plus que les autres, les carnets de correspondance ont été contrôlés, tout comme les motifs de visite et les documents

¹ Expérience tirée de mon vécu personnel.

² <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/attentat/6242>

d'identité des personnes extérieures à l'établissement. Les assistants d'éducation dont je fais partie ont eu en charge cette mission parce qu'en première ligne, même s'ils n'étaient pas préparés à l'accueil de personnes extérieures... de surcroît dans de telles circonstances.

Quinze jours plus tard, Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale, présente onze mesures issues de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale, mobilisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont au centre de ces mesures. La grande mobilisation pour les valeurs de la République est celle de toute l'École, y compris l'enseignement agricole et l'enseignement privé sous contrat.

Comme le regrette Eric Debarbieux « dans le climat français post attentats, la question de la prévention de la violence à l'école se réduit, une fois de plus, à la question de la protection des établissements scolaires » (Debarbieux, 2016). Les préconisations sont en effet, et c'est ce qui va nous intéresser particulièrement dans ce travail de recherche (bien que la prévention de la violence dans l'École est un sujet plus qu'intéressant), orientés vers la protection des enceintes des établissements et le contrôle des allers et venues des élèves et des personnes extérieures à l'école, bien que souvent membres de la communauté éducative.

Novembre 2015, je suis en stage de quinze jours dans un lycée audois de 1500 élèves et apprentis, et lundi est mon premier jour... Vendredi 13 au soir a lieu l'attentat le plus meurtrier de l'histoire en France. Au moins 120 personnes sont mortes, dans plusieurs fusillades et explosions qui ont eu lieu à Paris et à Saint-Denis. L'état d'urgence va être décrété...

A mon arrivée au lycée toute l'équipe de direction ainsi que les CPE en poste à cette heure sont devant le portail pour une réunion de crise permettant d'organiser la journée, la minute de silence et les différentes actions impulsées par les élèves qui se mobilisent d'eux-mêmes pour organiser, avec la MDL, des manifestations (discours après celui du proviseur, dépose de bougies achetées dans le week-end au pied de la statue du lycée en mémoire des victimes). Ils répondent aussi aux questions des autres personnels de l'établissement. Je suis en phase d'observation et c'est une situation très particulière car beaucoup de questions sont posées et il faut y répondre de façon réfléchie et collective, le proviseur s'en charge ...

Une question qui ne s'était pas posée en janvier puisque j'étais en collège est soulevée : quid des élèves fumeurs ? dans l'enceinte de l'établissement ou pas ? Il est en effet problématique d'autoriser les regroupements d'élèves compte tenu des recommandations... les élèves resteront donc dans l'enceinte de l'établissement et auront exceptionnellement l'autorisation de fumer.

Quelques jours plus tard, la circulaire 2015-206 du 25/11/2015 pour le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), et la circulaire DGER/SDEDC 2015-1086 du 14/12/15 pour le Ministère l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) précisent les mesures de sécurité à appliquer dans les établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015.

Elles font suite à la déclaration de l'état d'urgence sur le territoire français métropolitain et étendu à l'outre-mer, décrété le 13 novembre et prorogé par la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015.

Le plan Vigipirate est ainsi défini au niveau « alerte attentat » en Île-de-France et « vigilance renforcée » sur le reste du territoire, imposant des mesures particulières de vigilance vis-à-vis des établissements scolaires, sous l'autorité des préfets de département et des recteurs d'académie.

Les mesures liées à ce plan sont en lien avec la gestion des entrées et sorties des apprenants, la sécurisation des abords des établissements scolaires, les PPMS, les exercices de sécurité et plans des locaux des établissements. Les deux premières mesures m'ont interpellé...

J'ai toujours travaillé en milieu scolaire dans l'éducation nationale, et auparavant dans un cadre associatif auprès des jeunes de 13 à 18 ans et plus, et ma connaissance des établissements agricoles et de leur fonctionnement est récente. J'ai cependant une certaine expérience auprès des adolescents et jeunes adultes, de leur souci d'émancipation et de leur désir de liberté, et ils se confrontent parfois aux règles de vie imposées par le cadre dans lequel ils évoluent...

Il ne s'agit pas ici d'interpréter les mesures prises, de dire si elles l'ont été de manière réfléchie ou précipitée, ou si elles gênent les déplacements des apprenants, mais plutôt de se demander si elles ont eu un impact, quel qu'il soit, sur leur quotidien et quel est leur ressenti.

Parce que j'ai souhaité, après avoir obtenu le concours de Conseillère Principale d'Éducation dans l'éducation nationale et dans l'enseignement agricole, choisir ce dernier pour y pratiquer mon futur métier et y faire mon année de stage, il m'a fallu appréhender son histoire, et plus particulièrement m'attarder sur le lien qu'il entretient avec l'extérieur, symbole d'ouverture au monde et de façon plus proche au territoire.

Le dernier attentat qui a touché la France, au jour où je commence ce travail, a eu lieu pendant l'été, hors période scolaire, au moment de la fermeture des établissements scolaires (après la semaine « administrative »), je n'ai donc pu considérer ses conséquences qu'à la rentrée, dans l'établissement où je suis affectée pour mon année de stage. Et dans la mesure où je ne connaissais pas le site auparavant, j'ai constaté petit à petit les évolutions apportées pendant l'été.

J'ai dans un premier temps découvert l'enseignement agricole dans son ensemble, ainsi que les cinq missions mises en œuvre dans les établissements d'enseignement technique. La volonté d'animation du territoire et la participation aux actions de coopération internationales, synonymes d'ouverture humaine et symbolisée dans les établissements scolaires par l'éducation socioculturelle (ESC), font partie des raisons qui ont motivé mon choix d'œuvrer moi aussi au sein de l'enseignement agricole.

Ce n'est qu'ensuite que l'application des mesures de mise en sécurité des établissements scolaires m'est apparue comme un facteur pouvant impacter les membres de la communauté éducative et plus précisément sur les déplacements des apprenants, notamment des lycéens qui, dans le cadre du développement de leur autonomie et leur responsabilisation, peuvent circuler plus librement dans et hors des établissements scolaires : entre deux heures de cours, pendant la pause méridienne, avant d'entrer à l'internat, les mercredis après-midis, mais aussi au quotidien pour les élèves fumeurs qui passent et repassent le portail d'entrée des établissements scolaires...

De ces deux constats, que je vous conterai dans ma première partie, est né un questionnement quant à l'impact de ces mesures sur les apprenants (ressenti) et sur leurs déplacements dans et hors des établissements d'enseignement agricole. Etayé dans ma seconde partie par des pré-entretiens et des explorations bibliographiques, j'ai ensuite confronté cette problématique et les postulats qui en découlent au cadre de ma recherche, le Lycée d'Enseignement Général et Technologique et Professionnel Agricole (LEGTPA) d'Albi Fonlabour. Le contexte historique, géographique et social de ce lycée particulier, exposé en troisième partie, participe encore à l'étayage de mon sujet de recherche.

C'est dans une quatrième étape que ma méthodologie d'enquête, plutôt inductive puisqu'elle part d'observations de terrain que je tenterai de généraliser, vous sera présentée. Forte des allers-retours entre explorations bibliographiques et de terrain je pourrais enfin traduire le ressenti des jeunes quant à la fermeture de leur lycée, avant de conclure en répondant à mon questionnement et en analysant ma méthode. Dans un dernier paragraphe, je lierai le sujet de recherche qui a été le mien à ma pratique quotidienne de Conseillère Principale d'Education au sein des établissements d'enseignement agricole.

Partie I. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, UN

SYSTEME EDUCATIF OUVERT SUR LE MONDE

QUE DES EVENEMENTS POUSSENT A SE REFERMER

La première fois que je me suis rendue dans un lycée agricole, j'ai été marquée, moi qui avais travaillé en collège par le passé, par son ouverture physique. Certes je suis entrée par un portail, qui m'a donné l'impression de symboliser une entrée, mais ce symbole n'était pas en lien avec l'idée de fermeture du site ... En effet, autour de ce portail un grillage d'un mètre de hauteur environ, le long du parking. Plus loin, l'accès aux serres par le chemin n'avait pas de portail, et tout autour de la structure des champs, non clôturés, et des allers-venus de personnes dont je ne sais pas si elles sont internes à l'établissement ou non... Ces personnes, en voiture ou à pied, circulent depuis les serres, les bras chargés de plants divers et variés.

En le visitant j'ai aussi découvert l'intérieur de cette enceinte, fleurie et entretenue, spacieuse et verdoyante, où l'on ne voit le béton que sur les bâtiments, où les chemins les reliant les uns aux autres sont des allées. Ce jour là il faisait beau et dans ce cadre loin d'être austère, les apprenants étaient en pause méridienne et discutaient par petits groupes, assis dans l'herbe, autour d'une table, dans un climat serein et calme, voire jovial.

Cette sensation de « liberté », cette impression d'être dans la nature m'a agréablement surprise, en comparaison avec l'enceinte des différents collèges où j'ai eu l'occasion d'intervenir, où le béton est prépondérant, et où les rares espaces verts sont interdits aux élèves.

Il me semble donc utile de définir en quoi l'ouverture des établissements agricoles est culturelle, constitutive d'une affirmation de cette volonté dans le temps, pour comprendre ultérieurement quel impact une fermeture (aussi physique soit-elle) peut avoir sur les déplacements des apprenants sur le ou les site(s) qu'il constitue(nt), sur son territoire et plus largement sur le monde.

Il s'agira donc d'aborder dans un premier temps ce sujet de façon historique, en faisant le lien avec la décentralisation qui a permis aux établissements d'avoir une offre de formation plus locale mais aussi plus ouverte, et donc de maintenir un lien direct avec son territoire, tout en favorisant la coopération internationale, gage d'ouverture au monde et d'échange de pratiques.

Dans un deuxième temps nous détaillerons les mesures prises après les attentats de janvier 2015 et ensuite, pour avoir une idée d'ensemble sur à la fois la rapidité de leur organisation et sur leur efficacité sur les structures locales, plus particulièrement sur l'EPL du Tarn.

A. Une ouverture locale puis internationale.

Comme nous allons tenter de le résumer en quelques lignes, il me semblait important de comprendre que les missions d'ouverture au monde de l'enseignement agricole, votées à l'unanimité en 1984, sont le fruit d'une évolution récente et collective, qui a impliqué à la fois les acteurs locaux qui font vivre le milieu agricole et le monde politique.

Des établissements ancrés sur leur territoire ...

Créées dès 1830 grâce à des initiatives privées, répondant à l'ouverture des marchés interrégionaux et au besoin de rattraper le retard de l'agriculture française sur ces voisins d'Europe du Nord, les fermes-écoles ont été officialisées comme premier niveau du système de formation agricole avec la loi du 03 octobre 1848, à une période où le besoin de main d'œuvre qualifiée s'est avéré utile à une agriculture qui s'intensifiait (Abou El Maaty, 2007).

Ces fermes permettaient aux élèves, souvent pauvres, d'avoir un enseignement pratique de l'agriculture et « aux cultivateurs (d'avoir) un modèle d'agriculture locale ». Elles étaient proches des avancées de l'agriculture locale (agriculture intensive et polyculture-élevage) tout en assumant une fonction formative nécessaire : leur objectif était de servir « de modèle pour les environs », lui procurant une identité locale, que l'on retrouve aujourd'hui sur les exploitations et ateliers techniques du XXI^{ème} siècle. Elles étaient directement liées avec le territoire puisque qu'elles étaient à la fois des écoles publiques et des entreprises privées où l'Etat participait uniquement aux dépenses liées à l'enseignement : rétributions des enseignants et frais de pension des élèves.

Chaque ferme avait sa spécificité, en fonction de sa situation, pour des raisons liées aux caractéristiques physiques du sol, mais également à l'environnement socioculturel. Les directeurs de ces fermes-écoles étaient au départ des agronomes formés au sein des exploitations agricoles, notamment celle de Roville. Puis des agriculteurs de métier, mais aussi des ingénieurs, notaires, anciens officiers, etc., grands propriétaires, ont abandonné leurs emplois pour transformer leurs propriétés en fermes-écoles.

Ces exploitations ont évolué pour devenir progressivement, après la loi du 30 juillet 1875, des écoles pratiques. Pendant un siècle, elles se sont développées, chacune sur et en lien direct avec son territoire, mais en gardant la notion de transmission de pratiques et celle de faire vivre ces fermes. Cette évolution a été progressive jusqu'aux années 80 dans ses contenus au rythme du progrès technique.

C'est dans les années 1960, avec la Loi d'orientation de l'enseignement agricole, que la puissance centralisatrice de l'Etat commence à être remise en cause par les revendications locales. Progressivement, les lycées et collèges agricoles vont remplacer les écoles d'agriculture sans pour autant changer de statut juridique. Ils restent sous tutelle du ministère de l'agriculture, c'est-à-dire de l'Etat, avant de voir leur autonomie renforcée petit à petit (Marshall, 2012).

Dans cette période la reconnaissance du /des territoires dans le(s)quel(s) vont s'inscrire les établissements agricoles commence. En effet, l'enseignement agricole ne doit pas s'adresser exclusivement à un public d'agriculteurs ou d'enfants d'agriculteurs comme s'il s'agissait d'un monde à part, mais à tous les acteurs de la production agricole. Dépendant de la politique agricole française, en constante évolution, l'enseignement agricole a donc diversifié ses formations vers les métiers de l'agroalimentaire, ceux de l'aménagement du territoire, et s'est ouvert à l'ensemble du monde rural, tout en intégrant les inquiétudes environnementales.

Les préoccupations d'ouverture à la vie extérieure prennent aussi la forme d'une nouvelle discipline, qui reconnaît la culture dite populaire (culture ouvrière, des paysans, de la banlieue, etc.). Elle s'intéresse à l'art, aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, à la philosophie, à la politique : il s'agit de l'Education Socioculturelle (ESC) qui entre dans les lycées agricoles en 1965, sur les conseils de Paul Harvois, pour faire le lien entre l'école et l'environnement socioculturel des apprenants (Bardy, Bernachot, Debrus, Papieau & Lhuillery, 2015).

Les questionnements de 1982 pour mettre en place la décentralisation d'une part³ et la volonté de réforme globale de l'enseignement agricole d'autre part⁴, ont conduit à la création des EPL (lycées agricoles et lycées d'enseignement professionnel agricole) et à la définition des quatre missions que doivent remplir l'enseignement et la formation professionnelle agricole, parmi lesquelles la participation à « l'animation du milieu rural » et « à des actions de coopération internationale » (accueil d'apprenants et d'enseignants étrangers), que nous allons détailler ci-après.

L'enseignement agricole prend dès les années 60 une orientation qui lui est propre. La volonté d'ouverture sur le monde et sur son territoire s'affirme peu à peu, les enseignements sont organisés en ce sens, et les établissements ont pour projet de travailler au maintien et au renforcement du lien déjà établi avec leur territoire en devenant des lieux d'expérimentation et d'innovation, puisqu'ils sont dotés de personnels qualifiés et d'ingénieurs.

³ Groupes d'études, Rapport du MEN de juillet 1980, Rapport de Luc Soubré (1982) pour Alain Savary, alors ministre de l'Education nationale.

⁴ Note de Michel Gervais sur « les orientations de l'enseignement technique agricole » de 1982.

... qui s'ouvrent progressivement au monde.

Les lois de juillet et décembre 1984, relatives à l'enseignement agricole public et privé, portent sur la rénovation de l'enseignement et lient les établissements à leurs territoires. De plus, elles rattachent les centres de formation par apprentissage et de formation professionnelle pour adultes et les exploitations agricoles ou les ateliers technologiques à l'EPL, intensifiant la relation avec le territoire.

La volonté politique de prendre en compte le développement durable, en lien direct avec le territoire et le monde dans lequel nous vivons est aussi un gage d'ouverture, sur le territoire proche et plus largement sur le monde. Elle a été mise en avant lors de la conférence de Rio en 1992, pendant laquelle les réflexions sur la préservation des ressources et la conservation de celles-ci pour les générations futures ont été prépondérantes.

Cette ouverture est concrétisée par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, qui précise que les établissements d'enseignement, technique ou supérieur, sous tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche, « participent à des actions de coopération internationale ». Cette mission concerne l'ensemble des acteurs dans les établissements et tous les publics en formation.

Elle tend à favoriser et faciliter la mobilité des jeunes, adultes et personnels de la communauté éducative et à permettre à tous de découvrir d'autres territoires, ayant chacun des problématiques différentes.

La coopération internationale est réaffirmée dans la circulaire de 2001 qui en fait une part intégrante du processus de formation⁵ : « Ces actions ont ainsi participé à l'éducation citoyenne et à la formation professionnelle et personnelle des élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de l'enseignement agricole ». Elle permet de former des professionnels ouverts aux enjeux internationaux tout en contribuant à la dynamique de l'espace européen éducatif, ils valorisent ainsi le potentiel français et participent à des projets multi partenariaux ancrés dans les dynamiques territoriales.

Enfin, en février 2005, la loi sur le développement des territoires ruraux étend la mission d'insertion à l'enseignement agricole privé et modifie le libellé de la mission d'animation rurale qui devient « mission d'animation et de développement des territoires », asseyant ainsi son ancrage local. Les établissements agricoles utilisent leur exploitation agricole, mais aussi les équipes interdisciplinaires, les professeurs et ingénieurs qui les composent, leurs centres de ressources pour intervenir sur leur territoire en matière d'expertise professionnelle d'expérimentation et d'innovation : ils affirment ainsi leur implication en tant qu'acteurs du territoire.

⁵ Circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2008 du 26 JUIN 2001 ayant pour objet la mission de coopération internationale des établissements de l'enseignement agricole.

Comme tous les établissements d'enseignement, ceux de l'enseignement agricole œuvrent pour la formation des futurs citoyens du monde. Mais leur particularité est qu'ils appuient leurs actions sur des échanges culturels et interculturels permettant d'aborder la diversité, qui ne se situe pas uniquement dans le monde agricole. L'ouverture proposée grâce à l'éducation socioculturelle permet aux apprenants de découvrir leur territoire mais aussi plus largement le monde qui les entoure, par des entrées différentes de celles purement scolaires ou liées à l'agriculture proprement dite. De plus, la mixité des apprenants qui fréquentent les établissements d'enseignement agricole (élèves, étudiants, apprentis, stagiaires) permet une diversification des publics accueillis et dont la rencontre et la cohabitation sur le même site permet à la fois le travail sur le vivre ensemble, la découverte et l'échange sur la diversité des parcours de formations.

Ces enseignements peuvent paraître loin de l'agriculture, mais « ceci ne signifie pas du tout que cet enseignement n'est plus agricole, comme on l'entend parfois, mais qu'en étant agricole il a précisément de remarquables atouts pour traiter de problèmes de la société tout entière (...) » (Marshall, 2007). C'est en cela que la coopération internationale et l'éducation socioculturelle (ESC) dans les établissements d'enseignement agricole sont aussi imaginées : la conduite d'un projet (local ou international) recouvre des dimensions à la fois culturelles, linguistiques, éducatives, scientifiques, technologiques, économiques et sociales.

Fort de toutes ces précisions sur les tenants et aboutissants de l'ouverture des établissements agricoles sur leur territoire et plus largement sur le monde, je peux à présent tenter de prendre en considération les conséquences des mesures prises après les attentats de 2015 et 2016 sur leur fonctionnement, de façon à évaluer la fermeture préconisée de ceux-ci. Dans une démarche plutôt indirecte, j'analyserai les écrits dans lesquels la fermeture est détaillée de façon à préciser ensuite mon questionnement, dans la seconde partie de ce mémoire, en prenant en compte les pré-entretiens et observations de terrain que j'aurais pu effectuer sur un établissement particulier.

B. Les attentats imposent aux établissements de se fermer

Historiquement ouverts sur le monde comme nous avons eu l'occasion de le constater, les établissements scolaires, et plus particulièrement les établissements d'enseignement agricoles ont finalement aussi « subi » les conséquences des attentats qui ont touché la France en 2015 et 2016.

Les libertés individuelles n'ont certes pas été remises en cause (il n'y a pas eu de couvre feu ou de mesure intrusive), mais l'atteinte à la liberté d'expression a pu susciter des questions et débats au sein de la communauté éducative... mais là n'est

pas notre propos ! Il s'agit pour nous en effet de nous concentrer sur l'impact qu'ont eu ces mesures sur les déplacements des acteurs des établissements. Pour cela nous allons les analyser... et tenter de comprendre les conséquences immédiates sur la vie dans l'établissement et vers l'extérieur. A commencer par la mise en place du plan VIGIPIRATE...

Dès 2015, des mesures immédiates et importantes

Plan VIGIPIRATE, c'est quoi ? Relevant du Premier ministre, c'est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection⁶.

Les directeurs et responsables d'établissement accueillant du public se voient également délivrer des recommandations pratiques en matière de protection des sites, d'organisation et de préparation des événements⁷. Il définit à la fois les mesures de prévention, de sensibilisation et d'action en cas d'attentats.

Le plan Vigipirate est ainsi placé, au lendemain de l'attentat de janvier au niveau le plus haut, imposant des mesures particulières de vigilance vis-à-vis des établissements scolaires, sous l'autorité des préfets de département et des recteurs d'académie. La circulaire DGER/SDEDC 2015-1086 du 14/12/15 précise les mesures de sécurité dans les établissements d'enseignement agricoles après les attentats du 13 novembre 2015. Nous allons, en détaillant les axes de travail mis en avant, nous rendre compte de la possibilité d'un impact sur les déplacements des membres de la communauté éducative à l'intérieur et vers l'extérieur des établissements scolaires.

Cinq grands axes sont en effet développés dans cette circulaire, impliquant presque tous le CPE dans l'accomplissement de ses missions :

- Surveillance de la voie publique et des abords immédiats : éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des apprenants. La circulaire prend ici en compte le caractère multi-sites et particulier de l'étendue des établissements d'enseignement agricole, ainsi que le fait que certains ne disposent pas d'une fermeture complète. Le CPE est sollicité en tant que chef de service et garant de la sécurité des élèves.

- Mesures de sécurité à prendre lors des marchés de Noël et aux salons organisés par les établissements en insistant sur le contrôle visuel des entrées. La question de la gestion des flux aux entrées et sorties des établissements implique directement le CPE, puisque ce sont les assistants d'éducation qui sont souvent présents aux horaires d'ouverture au(x) portail(s)... posant des questions de gestion de personnels.

⁶ <http://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate>

⁷ http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/08/2016_guide_sgdsn_men_616100-1.pdf

- Plan particulier de mise en sûreté et diagnostic sécurité, obligatoire depuis la note de service DGER/SDACE/N 2002-2037 du 15/04/2002. Son actualisation est demandée, et le CPE peut être sollicité pour réaliser, en collaboration avec les chefs d'établissement aidés de leur adjoint gestionnaire pour la mise à jour du diagnostic de sécurité et définir des mesures simples pour pallier les éventuelles vulnérabilités de l'établissement en matière de sécurité.

- Exercices de sécurité : ils impactent la vie de l'apprenant et de la communauté éducative de façon inopinée, évaluent l'efficacité des plans de mise en sécurité et des personnels qui y participent (en l'occurrence tous, mais particulièrement les assistants d'éducation qui interviennent aussi sur les temps extrascolaires et les nuits). L'accent est mis d'autre part sur la connaissance des personnels et élèves formés aux premiers secours, qui doivent être connus de l'équipe éducative.

- Plans des locaux des établissements scolaires et information de l'ensemble des membres de la communauté éducative de toutes les dispositions pour assurer la sécurité des établissements.

Toutes ces préconisations remettent les déplacements des membres de la communauté éducative en question... qu'il s'agisse d'entrées et sorties ou de déplacements dans l'enceinte de l'établissement ou de déplacements scolaires. Ces derniers sont même suspendus voire annulés dans un premier temps ; ils resteront interdits en Ile-de-France jusqu'au 6 décembre. Mais des recommandations complémentaires vont intervenir dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2016-2017, faisant suite à l'attentat du 13 juillet 2016 à Nice.

Auxquelles s'ajoutent celles de rentrée 2016-2017

En plus du dossier de rentrée transmis à l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement agricole, où la poursuite de la mobilisation pour les valeurs de la République est mise en avant, une instruction relative aux mesures de sécurité dans les établissements scolaires agricoles à la rentrée 2016 paraît le 12/08/2016. Les mesures déjà en cours sont réaffirmées.

Formaliser un plan d'action, « tenant compte de la situation et des priorités de chaque établissement », « travailler avec les partenaires locaux dans le cadre de dispositifs existant » et « multiplier les échanges entre les établissements de l'enseignement agricole et ceux de l'éducation nationale » n'est pas aisé dans ce contexte.

En effet, l'instruction relative aux mesures de sécurité dans les établissements scolaires agricoles renforce les dispositions prises conjointement entre le MAAF et le Ministère de l'Intérieur (circulaire du 14/12/2015). Il s'agit de rendre les PPMS

opérationnels, de mettre à jour les annuaires de gestion de crise avant le 09 septembre 2016, et d'informer les personnels de ce PPMS, mais pas que...

Comme il l'a été énoncé dans les référentiels de « sureté des lycées » région par région dès le mois d'avril 2016, la fermeture des établissements d'enseignement agricoles est en cours. Les principes de sécurisation des lycées reposent sur plusieurs étapes qui allient des dispositions constructives ainsi que des modes de fonctionnement (procédures), incluant le contrôle des entrées comme moyen le plus sûr contre la « délinquance extérieure »⁸.

Cette disposition m'a interpellée puisque les établissements agricoles ont plutôt vocation à l'ouverture sur le monde et à plus petite échelle sur leur territoire.

La question de la gestion des flux aux entrées et sorties des écoles et établissements scolaires, qui précise qu'en lycée, « des zones spécifiques peuvent être aménagées au sein des établissements scolaires dans les espaces de plein air pour éviter que les élèves ne sortent du lycée pendant les interclasses » doit être abordée au moment de la rentrée (même si elle a déjà été en question auparavant, la solution définie doit à ce jour être pérenne).

Pour les établissements d'enseignement agricoles la taille des sites constitue parfois un problème... par rapport au contrôle des entrées et sorties dans un premier temps, mais aussi, en tenant compte des zones précédemment citées, en lien avec la problématique du tabac.

Quid des apprenants et personnels fumeurs ?

Dans certains établissements on se doit de prendre en compte le caractère particulier de l'étendue du site et le fait qu'ils comportent plusieurs centres pour lesquels les mesures de surveillance et de gestion des flux sont en contradiction avec la loi Evin loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, qui interdit de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif. Bien évidemment il n'est pas question une seule seconde de favoriser la consommation tabagique mais bien de réfléchir à un fonctionnement permettant de gérer les flux d'apprenants et de personnels de la façon la plus sécurit possible.

Ce sujet de discussion entre membres de la communauté éducative reste entier, et concerne autant les apprenants que les personnels. Cela impacte directement leurs déplacements dans l'enceinte de l'établissement. La gestion des flux à l'entrée et au sein des établissements scolaires sont au cœur du métier de Conseiller Principal d'Education et en lien direct avec sa mission première d'assurer la sécurité des élèves. Celle des déplacements vers l'extérieur l'est tout autant. Mon sujet s'orientera donc vers ces pistes de travail, mais je n'ai pas assez d'éléments pour me décider...

⁸ Extrait du référentiel sureté des lycées de l'ancienne région Occitanie V4 du 20/04/2016.

Sensible au contraste qui s'ouvre à moi entre une ouverture progressive de l'enseignement agricole et la fermeture soudaine de ces établissements, je ne sais sous quel angle l'aborder. C'est pourquoi j'ai fait le choix de mener des entretiens préalables, de rencontrer sur des temps formels ou non des élèves présents sur l'établissement et qui, selon moi auraient pu percevoir et ressentir des changements dans leurs modes de déplacements entre l'année scolaire précédente et cette année.

Pour étayer ce travail d'ajustement, j'ai également retenu des informations glanées de-ci de-là au cours de rencontres et d'échanges avec d'autres membres de la communauté éducative. Encore une fois, ma démarche lie la partie théorique sur laquelle je vais me baser pour problématiser mon sujet de recherche, et la pratique de mon terrain de recherche.

Après avoir présenté ce qui est ressorti de ces entretiens, de cette exploration préalable et en quoi ils m'ont aidé à problématiser ma recherche, il me paraît important d'aborder, à nouveau en lien avec une exploration bibliographique cette fois, les termes qui ont été ou vont être employés dans ce travail. En effet, il m'importe d'appréhender l'espace / le lieu ou les espaces / les lieux dans le(s)quel(s) les jeunes évoluent et pourquoi pas d'aborder les notions de mobilité et de déplacement pour se rendre de l'un à l'autre (des uns aux autres) au regard d'une fermeture symbolisée par des clôtures. Cet éclairage théorique devrait me permettre de trouver et mettre en lumière des concepts liant cette étrange mélange d'ouverture et de fermeture et le ressenti des jeunes, leur vécu.

Partie II. TENTATIVE DE PROBLEMATISATION.

Etonnée de cette ouverture sur le territoire et plus largement le monde, et de ce souci soudain de fermeture, je me suis demandée comment les attentats pourraient avoir des conséquences néfastes sur cet environnement qui semble si positif ?

En arrivant sur mon lieu de stage en août, je me suis rendue à l'accueil de l'établissement en passant par un portail ouvert, matérialisé comme lors de ma première visite dans un établissement agricole.

Je n'ai pas prêté attention au fonctionnement de ce dernier, ni même remarqué la hauteur des clôtures ou la fermeture du site. Il faisait chaud, c'était la semaine de prérentrée et un climat paisible régnait sur le site !

Ce n'est que lors de la visite de l'établissement, de ce parc de 17 hectares vert et arboré, que mon conseiller professionnel m'a fait part des travaux qui avaient eu lieu cet été, à la hâte, pour répondre favorablement aux injonctions ministérielles et régionales que nous avons abordées ci-dessus.

A.L'impact de la fermeture des établissements

C'est dans un premier temps la raison pour laquelle j'ai décidé d'orienter ma recherche sur l'impact de cette fermeture préconisée des EPLEFPA sur la vie des apprenants. Comment les apprenants ont-ils ressenti cette fermeture physique et quel impact a-t-elle eu sur leur modes de circulation dans et hors de l'établissement.

Nous situerons plus tard dans ce document l'établissement en question, puisque sa localisation et son contexte physique ont une importance sur la circulation de la communauté éducative et le lien avec le territoire... mais pour le moment ces informations ne nous sont pas essentielles. Comme ma problématique est très large, j'ai choisi de l'étayer et de ne définir mes hypothèses qu'après avoir entendu quelques élèves lors d'entretiens préalables, qui je l'espère seront intéressants.

En réalité il y a eu trois entretiens formels, réalisés de façon individuelle lors des temps d'étude de lycéens volontaires de première. Les autres données recueillies viennent d'autres membres de la communauté éducative et sont plus informels. Ils proviennent de discussions non-programmées sur le fonctionnement de l'établissement avec différents membres de cette communauté : CPE, formateurs, personnels administratifs ou encore apprenants (rencontrés pour la plupart au foyer).

Des perceptions potentiellement différentes ...

« Les EPLEFPA post attentats » le thème que je souhaitais aborder dans le cadre de mon travail de recherche, mais c'est un sujet vaste, pour lequel je n'aurais pas le

temps en quelques mois d'aborder toutes les facettes : ressentis, vécus, préconisations, vivre ensemble, laïcité, etc. J'ai donc décidé de rencontrer plusieurs jeunes, internes et demi-pensionnaires, lors d'entretiens directs, de façon à ce que ma recherche émane d'eux et de ce dont ils souhaitent parler, de ce qui les avait marqués.

C'est pourquoi j'en ai rencontré quelques uns, de façon inopinée (pas de rendez-vous ni de convocation) au cours d'une heure d'étude surveillée (la troisième de la matinée). Sur la base du volontariat j'ai demandé à ceux qui n'avaient plus de travail s'ils souhaitent répondre à quelques questions. Dans un bureau et de façon anonyme, je leur ai posé quelques questions. Je leur ai demandé où ils se trouvaient lors des différents attentats, s'ils avaient pu s'exprimer sur le sujet dans leur établissement scolaire, en famille ou entre amis et comment ils avaient vécu, ressenti leur retour en classe et dans leur établissement scolaire.

Les autres entretiens devraient plutôt se nommer entrevues ; ils peuvent avoir eu lieu lors de conversations traitant à la base d'un autre sujet, de rencontres informelles dans l'enceinte de l'EPL, dans un cadre strict (bureau) ou plutôt détendu (rencontres sportives)... mais les informations, recueillies au compte goutte se sont avérées utiles pour le choix de ma recherche. J'ai donc aussi rencontré des apprenants du CFAAH, des stagiaires du CFPPA, des BTS, de façon à connaître leur ressenti par rapport aux mesures prises tour à tour entre 2015 et la rentrée de septembre 2016. J'ai aussi eu l'occasion d'échanger avec des formateurs, enseignants et personnels, et dans le cadre de mon stage, avec des étudiants et lycéens de façon plus privilégiée.

Les entretiens ont montré dans un premier temps un ressenti différent entre les jeunes lycéens et les étudiants d'une part, et les apprenants utilisant une entrée différente de l'entrée principale du lycée d'autre part. L'espace défini par l'enceinte de l'établissement a donc attiré mon attention. L'espace géométrique des urbanistes et architectes, que nous pourrions comparer au plan de masse de l'établissement, semble définir un niveau normal et normatif d'usage (De Certeau, 1990), et vraisemblablement les deux entrées de l'établissement en sont les témoins : chacune a son propre fonctionnement, ses propres codes. Nous verrons pourquoi lors de la présentation détaillée de mon établissement de recherche.

Un autre paramètre a attiré mon attention : une des lycéennes avec qui j'ai pu échanger m'a dit « s'être rendue compte que les clôtures avaient été surélevées » pendant l'été et qu'elle « avait remarqué qu'il y avait un portail pour la première fois en octobre » car elle s'est trouvée « devant la porte close ». Il s'agit d'une élève interne, qui pratique l'équitation dans le cadre de l'option hippologie (lundi de 16h à 19h) et donc qui utilise les entrées de l'établissement lorsque celles-ci sont fermées. Hormis ce point, elle n'avait vu aucune différence... et c'est le cas de la plupart des apprenants rencontrés. Seuls les enseignants, qui utilisent régulièrement les entrées

et sorties de l'établissement à des horaires quotidiennement différents se sont aperçus que le fonctionnement du portail avait changé et qu'il était parfois difficile d'entrer ou de sortir quand bon leur semble.

Pour les autres apprenants (apprentis et stagiaires), c'est un peu différent. Pour plusieurs raisons. Tout d'abord ils ne sont pas présents sur site tous les jours (en tous cas de façon ponctuelle) et parmi les apprentis du CFA seuls quelques uns sont internes, et ce une semaine par mois environ. De plus ils utilisent peu les bâtiments côté entrée principale (pôle A) et ne se déplacent qu'en direction du CDI, du self et de l'internat en fin de journée. Jusqu'à présent ils disent « ne pas avoir trop profité du parc de l'établissement » pour des raisons météorologiques principalement... Ils ne sont ici que depuis cette année, donc « n'ont pas pris leurs marques et n'ont pas d'avis sur d'éventuelles modifications de leurs déplacements » !

D'autre part, les BTS en apprentissage (6 en début d'année) vivent sur site mais sont logés hors des bâtiments étudiants, dans des anciens internats. Ils sont véhiculés et circulent peu à pied dans l'établissement. Leur formation se déroule du côté du pôle B (salle de classe) et de la PFT (pour les travaux pratiques), et ils prennent leur repas au self pour la plupart et passent le reste du temps au foyer du pôle B les accueillant à cet effet. Il est donc difficile les concernant d'avoir des données significatives sur leurs déplacements dans l'établissement... Or, le geste cheminatoire, les jeux de pas sont façonnages d'espaces, ils trament les lieux et donnent de précieuses informations sur la façon dont ils sont investis (De Certeau, 1990).

Enfin, les personnels et personnes en formation pour adulte (sur de courtes périodes parfois) ne se déplacent pas (du moins pas à pied) dans l'établissement pour des questions de temps et de praticité : ils ont sur place le nécessaire pour prendre leur repas « tiré du sac » ou se rendent en voiture au centre commercial tout proche, et leurs emplois du temps sont condensés, de façon à ce qu'ils puissent rejoindre leur domicile en fin de journée.

Quelques formateurs se déplacent dans l'établissement en vélo (personnel ou prêté par le lycée dans le cadre d'un partenariat avec la ville d'Albi et l'Association Sportive de l'Université Champollion, mais ce sujet sera abordé ultérieurement) mais ce n'est pas une généralité et en cas de besoin les apprenants et leurs formateurs n'empruntent que peu les chemins piétons du parc, ils préfèrent utiliser leur véhicule, et faire le tour de l'établissement plutôt que de le traverser !

Ces entretiens ont attiré mon attention sur la notion de déplacement, de circulation... il s'agit pour moi de m'intéresser à ces "mouvements d'élèves" dans et hors de l'établissement pour tenter de les comprendre. Je vais donc pouvoir avancer des questionnements plus précis.

... qui me permettent d'orienter ma recherche.

Forte de ces informations, de ces approches, de ces ressentis et surtout des usages différents qui sont à priori (la population étudiée ne l'est pas de façon scientifique et l'échantillon n'est pas représentatif) faits des espaces et voies de circulations, j'ai défini des postulats plus précis me permettant d'ajuster mon raisonnement. Je vais ainsi tenter de répondre à la problématique suivante :

Comment les lycéens et étudiants ont-ils ressenti la fermeture physique des établissements d'enseignement agricole et quel impact a-t-elle eu sur leur modes de circulation, sur leurs déplacements dans et hors de leur établissement ?

J'ai choisi de me concentrer sur les lycéens et les étudiants en formation continue car c'est le public que je côtoie au quotidien, les autres apprenants n'étant présents sur l'établissement que ponctuellement. De plus, il me semble difficile de travailler sur la population globale de l'EPL compte tenu du laps de temps qu'il nous est accordé pour effectuer ce travail. Pour ne pas les différencier nous emploierons le terme de « jeunes ».

J'ai donc émis au regard de ma problématique plusieurs pré-hypothèses :

La première envisage un ressenti plus important du sentiment d'enfermement, d'une limitation de la liberté des apprenants plus élevée qu'auparavant suite aux préconisations de fermeture des établissements d'enseignement agricoles pour des raisons sécuritaires. Il est donc important de définir le concept d'enfermement au regard d'éclairages bibliographiques, avant de le confronter au terrain.

La seconde pose que les déplacements des apprenants vers l'extérieur ont été impactés par ces préconisations, entendons ici les déplacements des jeunes vers le territoire proche. L'accent sera ici mis sur la manière de se rendre d'un lieu à un autre ; la mobilité aura peut être ici une place prépondérante.

Enfin, la dernière postule que les déplacements dans et hors de l'établissement sont impactés depuis la rentrée scolaire, au vu des travaux de fermeture des établissements d'enseignement agricole pendant l'été.

Je vais donc maintenant étayer ces postulats par le biais d'explorations bibliographiques de façon à mettre en avant les concepts de déplacement et de fermeture, tout en définissant son origine sur un territoire, au sens d'espace et d'accumulation de lieux. Je m'appuierai ensuite sur ces concepts de façon à établir des indicateurs en rapport avec le type de données à recueillir pour répondre à la problématique.

B. Eclairages théoriques.

Cette partie est consacrée à la définition de termes qui m'ont semblé importants lors de la prise en compte de ce sujet de recherche. En effet un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA), juridiquement, est une personne morale de droit public, autonome administrativement, financièrement et pédagogiquement, qui met en œuvre les cinq missions de l'enseignement agricole et dont l'organisation est pilotée et orientée par des projets. Pédagogiquement, c'est un lieu de formation et d'apprentissage, d'éducation et d'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Territorialement, c'est un acteur du développement agricole, agroalimentaire, et du territoire. Enfin sociologiquement c'est un lieu de vie et de travail, une microsociété à vocation éducative. (Marshall, 2006).

C'est à la fois un lieu public, un espace public, un lieu à usage collectif, un « établissement recevant du public » (ERP) de type R⁹, un lieu accessible et non ouvert au public dans lequel il est interdit de pénétrer sans y être habilité ou autorisé (article 431-22 du Code pénal)... l'espace et le lieu représentent ici des notions vagues nécessitant des précisions.

Dans le vocabulaire courant, c'est le terme de lieu public qui est le plus usité.

L'EPLEFPA est défini par sa situation géographique, son histoire, ses bâtiments, et délimité par son enceinte globale ou celle de chacun de ses sites qu'elle soit visible ou non. C'est un espace clos, standardisé, organisé et contrôlé. Les apprenants et personnels y ont des droits et des devoirs qui régissent leur vie au sein de l'établissement et donc leurs déplacements, avec une marge de liberté variable qui dépend des codes définis dans le règlement intérieur, entraînant parfois des conduites d'évitement de la part ses « habitants », car certains d'entre eux vivent sur site du lundi au vendredi, et beaucoup plus pour certains, selon l'éloignement avec leurs familles.

Territoire, lieu et espace

Le territoire, du latin *territorium*, est dans la géographie une portion identifiée et appropriée de la surface de la Terre¹⁰. C'est aussi une étendue de pays qui ressortit à une autorité, à une juridiction quelconque (espace terrestre, maritime, aérien sur lequel les organes de gouvernement peuvent exercer leur pouvoir). Un établissement scolaire est donc un territoire, lui-même situé sur un territoire (la commune) etc. jusqu'au territoire français.

⁹ Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) où R désigne les établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, (...).

Du latin *locus*, le lieu représente la situation spatiale de quelque chose, de quelqu'un, permettant de le localiser. C'est un endroit, une localité, un édifice, un local, etc., considérés du point de vue de leur affectation ou de ce qui s'y passe (lieu de vie, de travail...) ¹⁰. Dans un lieu règne la loi « du propre », qui signifie que deux choses ne peuvent être à la même place. C'est une configuration instantanée de positions, qui implique une certaine stabilité (De Certeau, 1994).

Le lien entre lieu et territoire est très étroit. Un territoire peut être symbolisé par un de ses lieux les plus notoires, comme le territoire français peut l'être par la Tour Eiffel : il s'agit là d'un lieu « attribut » (Debarbieux, 1995).

Au niveau étymologique, issu du latin *spatium*, l'espace accepte plusieurs définitions, de la propriété physique d'un objet qui fait que celui-ci occupe une certaine étendue, un certain volume au sein d'une étendue, à une surface destinée à un usage particulier, en passant par un domaine localisé dans lequel s'exercent plusieurs activités. Au départ simple concept géométrique, l'espace est devenu un concept relevant de la sociologie, grâce à cette idée d'usage : « en somme, l'espace est un lieu pratiqué » (De Certeau, 1994). L'espace est effectivement décrit par des vecteurs de direction, des quantités de vitesse, des variables temps... définissant eux-mêmes des croisements de mobiles.

En sociologie, il y a deux approches dominantes de l'espace : la première, structurelle, saisit les liens entre espace et institution du commun et la seconde, expérientielle, réfléchit sur le lieu comme espace et agir (Autier, Bourdin, Germain, Lefevre, 2014). En effet l'espace ne peut être saisi que comme un « contenant », il faut le voir comme une expérience. L'approche triadique de Lefebvre (Revue espace et société, 1970) d'un espace « vécu », « perçu » et « conçu » nous permet de comprendre qu'un espace se vit dans la sensibilité. Un espace conçu peut avoir des effets sur les visiteurs qui le perçoivent et le vivent et vice-versa si ceux-ci le pratiquent différemment de la norme prévue puisqu'interviennent l'inventivité et la créativité.

« L'espace géométrique des urbanistes et architectes semble définir un niveau normal et normatif d'usage de celui-ci » (De Certeau, 1994). Intégrant des codes, des savoirs quant à des façons d'agir qui sont adoptées par les usagers, les espaces apparaissent comme des compétences (Ferry, 2004). Cette intégration d'usages est elle liée à la façon dont on se déplace dans un lieu ?

Déplacement, mobilité et circulation

Du latin *platēa* ou du grec ancien *plateia* (hodos) qui signifie « large rue », le mot place inclue les notions de lieu, d'endroit, d'espace qu'occupe, que peut occuper une

¹⁰ Sources : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais> et <http://www.larousse.fr/encyclopedie>

personne, une chose ou dans un sens un peu particulier que doit occuper une personne ou une chose par rapport aux convenances, à la bienséance, etc¹¹. Complété d'un préfixe pour renforcer son sens et d'un suffixe utilisé pour former des noms d'action, le déplacement inclue l'action de se déplacer, d'aller d'un lieu à un autre.

Du latin *mobilitas*, *-atis*, la mobilité est une propriété, un caractère de ce qui est susceptible de mouvement, de ce qui peut se mouvoir ou être mû, changer de place, de fonction¹¹. En sociologie, elle peut concerner un changement de lieu, de résidence (*mobilité géographique*), ou d'activité économique (*mobilité professionnelle*). La mobilité des personnes est un critère utile dans la connaissance que font les usagers des transports qui leurs sont proposés par exemple. Une enquête globale des transports est réalisée tous les 10 ans environ pour comprendre les déplacements des franciliens (OMNIL, 2010) ; l'avantage de cette enquête de grande envergure est de pouvoir obtenir des résultats par département, mode de déplacement et profil des usagers... dont les 15-25 ans, public qui nous intéresse¹².

L'enquête définit d'abord mobilité comme quantité de déplacements (nombre de déplacements par jour), ce dernier étant symbolisé par le mouvement entre deux lieux, lui-même caractérisé par une activité, un motif. À l'instar des chômeurs le mode de transport privilégié des étudiants et lycéens est ... la marche ! De même la mobilité dite de proximité (moins de 3 km) représente 65% des déplacements des franciliens de 15 à 25 ans et concerne majoritairement les activités d'études ou d'achats ; elle se réalise majoritairement à pied. Cette faible amplitude s'explique pour la grande majorité des jeunes par le fait que le domicile et le lieu de scolarisation constituent des lieux d'ancrage importants (Massot, Zaffran, 2007). Si l'on se permet un rapprochement avec la population des établissements d'enseignement agricole, la plupart des élèves et étudiants vivent sur place, à l'internat pour les premiers et sur la résidence universitaire pour les seconds.

Dans leur approche de la mobilité des jeunes, et en utilisant l'enquête de 2001 sur les déplacements des franciliens (donc un peu moins récente), Massot et Zaffran abordent la notion « d'auto-mobilité » des jeunes en rapport avec les notions d'espaces (moyen de sortir de ces territoires sous contrôle, de ces lieux qui enferment) et de temps (comme source d'autonomie).

De même, les lycéens, étudiants et stagiaires se déplacent en majorité pour se rendre sur leur lieu d'études (entre 40 et 60% des déplacements), la seconde activité est le loisir (près de 20%) au même titre que l'activité « autre », devant les achats (8% environ). On pourrait considérer dans notre cas que les déplacements vers l'extérieur, le territoire, qui se font dans le cadre scolaire sont inclus dans l'activité

¹¹ Source : <https://fr.wiktionary.org/wiki/>

¹² Source : EGT 2010-STIF-OMNIL-DRIEA

« études », et que rares sont les lycéens internes qui sortent de l'établissement pour pratiquer un loisir (les loisirs proposés par l'établissement étant pour ces jeunes les seuls pratiqués sur leurs jours de présence, hors mercredi après midi).

Pour terminer cette partie sur le mouvement nous soulignerons en quelques lignes la notion de circulation. Non pas qu'elle soit différente en son sens premier de la mobilité ou du déplacement mais parce qu'elle ajoute la notion de déplacement sur des voies de communication (identifiées, à priori). Ces voies reviennent à la notion du « conçu » par un architecte ou constructeur, et à la façon dont les usagers vivent un espace et utilisent ces routes, chemins ... il sera donc intéressant de se pencher sur l'usage des voies de circulation fait par les apprenants et les personnels de mon établissement de recherche.

Cette circulation peut aussi être en lien avec l'auto-mobilité des apprenants qui, selon leur situation géographique et leur accès à des moyens de transports, sont plus ou moins libres de circuler. Leur liberté de circulation, impliquant un moyen de locomotion propre (mobylette...), semble pouvoir, parfois, être échangée par les jeunes « contre l'accès à d'autres biens, ou à des promesses d'un avenir meilleur » (De Singly, 2002).

Mais avant de nous pencher sur cette question, nous allons aborder les notions de fermeture, de clôture au sens étymologique et au sens où l'entendent certains auteurs qui les ont étudiés.

Fermer, enfermement, clore et fermeture

Fermer, du latin *firmare*, signifie « rendre (un lieu...) ferme, solide ». En tous cas il est employé en ce sens jusqu'en 1175 où l'expression « fermer un établissement, un magasin... » complète cette idée avec la notion « d'arrêt d'activité ».

L'idée de clôture rejoint celle de fermeture au XVII^{ème} siècle quand on emploie le mot « fermer » au sens de « rendre infranchissable » : le contrôle de l'accès est ainsi mis en avant, complétant le caractère infranchissable de la fermeture (Di Méo, 2009).

Quant à l'enfermement, il implique la suppression d'une sortie (Rey, 1992, 2006). Les préfixes et suffixes ajoutés au terme «fermer » lui donnent un pouvoir important en lien avec l'idée du contrôle de la porte qui permet de sortir, sous-entendu un sentiment de déploiement de violence... sauf quand l'enfermement est décidé, comme le décrit Edgar Poe dans "Le masque de la mort rouge", concernant un lieu dont les occupants, fuyant les ravages de la peste, deviennent enfermés et enfermants : « *embarrar defora* » (enfermer dehors), est une expression occitane permettant d'illustrer cette ambiguïté. Quoi qu'il en soit, que l'on soit enfermé dedans ou dehors, c'est le passage de l'un à l'autre, vécu comme une libération, qui importe (Hortonedá, 2007).

Foucault a étudié l'enfermement et est même une référence sur le sujet ; il a abordé son histoire depuis l'époque du « grand enfermement » imposé par l'édit du roi en 1656 et son utilité dans le champ historiographique pour mettre à l'écart des personnes « irrégulières tout spécialement » : l'hôpital qui les soigne, l'asile qui les recueille, les protège... et l'école qui diffuse le savoir et assure la normalisation des individus (Foucault, 1975).

L'enfermement peut constituer une réponse de la société à un besoin de mettre à l'écart les individus déviants, ceci étant valable pour les adultes mais aussi pour les mineurs, dans le but de leur faire prendre conscience de leurs actes (« amendement » de sa personne) : « l'enfermement devient un moyen de mener un travail sur l'intégration des règles sociales que le "milieu ouvert" n'avait pas pu garantir » (Palacio, 2007). Or, concernant des enfants désobéissants, jusqu'à délinquants même, il y avait non-sens à penser que l'on pouvait lier les termes « enfermement » et « éducatif » ; cela présupposait une possible « contrainte à l'éducation » (Roman, 2003).

L'école en général et les internats symbolisaient une mise à l'écart du monde extérieur. Des élèves vivent dans des espaces-temps soigneusement normés, dans un environnement pouvant être plus ou moins clos et où peut donc se déployer une pédagogie singulière, avec des relations de pouvoir inégalitaires qui permet de contrôler les enfants (Foucault, 1975). C'est un monde à part, avec ses propres codes... d'où les enfants ne sortent que quand ils y sont autorisés (je pense ici à d'anciennes formes d'internats, incluant les colonies agricoles pénitentiaires de 1839 et autres projets d'incarcération des mineurs plus récents).

Cependant une mutation de la société était déjà bien en cours à cette époque (années 75) avec un contrôle sur les individus qui fonctionnait de moins en moins par enfermement mais de façon plus continue : les établissements scolaires (ayant ou non des internats) en sont les témoins puisque l'espace-temps est plus ouvert et flexible, négociable, donnant plus de liberté aux élèves tout en maintenant un contrôle continu auquel il deviendra difficile d'échapper (formation tout au long de la vie), du moins c'est ce que l'on peut imaginer dans la démarche d'autonomisation des lycéens. Mais est-ce avéré ? Les jeunes ne peuvent ils pas, même dans ces circonstances, se sentir dans un relatif « enfermement » lorsque la distance entre leur domicile, leur établissement scolaire et leurs activités de loisirs sont très proches (distance de 3 km en moyenne) ? Le contrôle social est-il donc si différent ? Nous tenterons d'appréhender cette relative autonomie dans les établissements d'enseignement agricoles.

Le sentiment d'enfermement qui peut être ressenti par les apprenants est peut être mal exprimé dans la mesure où ils peuvent sortir de l'enceinte de l'établissement s'ils en respectent les règles. Selon Guy Di Méo, les espaces d'enfermement visent soit à formater les esprits et les corps, à s'enfermer entre soi, ou encore à écarter, exclure

ou contraindre. Ce fonctionnement n'est plus celui des établissements scolaires actuels, qui impliquent les apprenants dans le choix des règles de fonctionnement (tout du moins une partie) même s'ils sont toujours régis par des codes qui leurs sont propres, que nous verrons plus en détails plus loin dans ce travail de recherche.

Clore vient quant à lui du latin *claudere*, qui signifie fermer, entourer d'une enceinte, mais ce terme est rattaché à la famille de *clavis* qui ajoute l'idée d'un outil de fermeture : la clé. Ce terme peut symboliser l'idée de pouvoir de celui qui détient la clé bien sûr, mais elle revêt aussi la possibilité d'un franchissement des limites imposées par la clôture, à condition d'en respecter les règles et exigences... ou de les transgresser (Di Méo, 2009). Un espace clos est donc semi-ouvert, borné par un aménagement qui ne saurait être impénétrable... ce qui le différencie d'un espace d'enfermement.

Partant du postulat qu'un établissement scolaire est donc clos et ouvert à la fois, je ne peux à cet instant, continuer à user de l'enfermement comme un concept en lien avec ma recherche. De surcroît ce concept n'a plus vocation à être utilisé dans les établissements scolaires qui ont cessé de croire que mettre à l'écart du monde des enfants pour formater leurs corps et leurs esprits pour les éduquer. Il ne permet pas de former aujourd'hui les futurs citoyens, libres et éclairés.

Cet étayage préalable m'a donc permis de clarifier un ensemble de repères, liés à l'espace dans lequel je vais réaliser ce travail de prospection, parc arboré au sein d'une enceinte grillagée, mais dans laquelle les jeunes ne sont pas enfermés. La spécificité de cet espace sous-entendu et explicite à la fois des normes de comportement (au travers du règlement intérieur, du projet d'établissement).

C'est le cas du lycée agricole Albi Fonlabour, dans lequel j'effectue mon année de stage en vue de la titularisation, que nous allons découvrir dans la seconde partie.

Partie III. UN LYCEE D'ETUDE PARTICULIER

Au vu de ces éclairages sur l'ouverture historique des établissements agricoles, la préconisation de leur fermeture et quelques précisions théoriques, nous allons maintenant nous consacrer plus particulièrement à l'établissement dans lequel j'ai effectué ma recherche. Nous aborderons ensuite la méthodologie de travail qui a été la mienne durant ces quelques mois, pour connaître et tenter de comprendre l'impact de la fermeture préconisée cet été de l'établissement scolaire sur les déplacements des apprenants.

Comme vous le remarquerez encore ici, ce qui a caractérisé ma démarche, dès le départ et jusqu'à mes conclusions, est d'avoir effectué des allers-retours entre des phases de découverte de terrain (passées et à venir) et des phases d'exploration bibliographiques (présentées précédemment et reprises ultérieurement). Le contexte particulier du lycée dans lequel j'ai effectué ce travail, son histoire mais aussi son environnement fournissent à nouveau des informations me permettant de revenir sur les thèmes définis ci-avant et de faire vivre ma réflexion au fil de ces avancées.

A. Le lycée agricole Albi Fonlabour.

L'organisation de la vie d'un établissement scolaire, ses règles, ses codes (propres, même s'ils peuvent être identiques d'un établissement à l'autre), constituent une base de données très intéressante pour comprendre les particularités de chaque établissement. Ces usages dépendent aussi de l'espace qui constitue l'établissement scolaire, de son histoire et de la communauté éducative qui le fait vivre.

Je vais donc dans un premier temps décrire et vous conter le lycée agricole Albi Fonlabour, qui appartient à l'EPL du Tarn, avant de comparer son fonctionnement (analyse du règlement intérieur, tout du moins des parties qui peuvent nous intéresser) à d'autres établissements scolaires, agricoles et de l'éducation nationale.

De l'école ménagère à l'EPLEFPA du Tarn

C'est en septembre 1948 dans un domaine privé vendu au département du Tarn que naît l'école ménagère agricole. « L'objectif y était de former des jeunes femmes pour qu'elles deviennent de bonnes mères de familles, de bonnes ménagères et de bonnes agricultrices, capables de prendre des responsabilités à la fois pour la famille, l'exploitation et la vente des produits ! »¹³.

¹³ Récits de vie, Film réalisé dans le cadre d'un projet en ESC avec les élèves de la classe de 3ème du Legta Albi Fonlabour. Réalisation Christophe Jaquemart, Association La Trame, 2014, <http://la-trame.org/Recits-de-vie>.

L'établissement, et c'est une de ces particularités, est installé dans le château de la propriété, lui-même entouré de champs. « L'enseignement général s'accompagnait de cours de couture, de cuisine et de travail sur l'exploitation agricole. Deux vaches, à l'arrière du château, servaient de modèle ! Dix-huit promotions se sont succédé à l'école ménagère entre 1948 et 1966, date de sa fermeture ».

L'école a laissé sa place au collège agricole, puis deux ans après au lycée. Des bâtiments ont poussé autour du château qui abrite aujourd'hui le CDI, des salles informatiques et un atelier radio. Entouré de champs, l'établissement a vu petit à petit l'espace autour de lui se construire jusqu'à ce que le foncier se voie remettre en question par des commodats précaires et par la pression urbaine. L'exploitation agricole située au Prestil, de l'autre côté de la N88, route à grande circulation en direction de Toulouse, avait un assolement morcelé, ce pourquoi la décision a été prise de s'en séparer de pour acquérir l'exploitation du Puech, située à 18 km de là, dans la plaine de l'Albigeois Castrais.

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Tarn (EPLEFPA) ou « Etablissement Agro Environnemental » a vu le jour en 2010. C'est un établissement public du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire qui est constitué de 7 centres et qui accueille de fait un public très varié, tant par l'âge que par les origines géographiques et socio professionnelles. C'est à cette période, sous la direction de J-M Génaux, que l'établissement a vu son parc clôturé, « pour des raisons de sécurité, non pas venant de l'intérieur, mais venant de l'extérieur »¹⁴. Il s'agissait d'éviter les intrusions.

L'établissement est un acteur privilégié de son territoire pour plusieurs raisons : il utilise ses ressources, ses centres constitutifs, les compétences qui le composent, et son rayonnement pour répondre aux besoins du territoire dans une démarche de développement durable. Ces réponses sont, comme nous l'avons vu ci-avant, de l'ordre des formations proposées qui correspondent aux productions traditionnelles des exploitations agricoles du département du Tarn (même si elles n'ont de traditionnel que le nom puisqu'elles sont en constante évolution), permettant un partenariat et un lien étroit avec les professionnels, et une participation aux évolutions par le biais d'expérimentations conduites notamment sur la plateforme technologique (PFT) GH₂O et les exploitations agricoles.

L'offre de formation est donc en lien avec son territoire : des productions animales et horticoles aux travaux d'aménagement paysagers, l'agronomie, mais aussi la forêt, l'eau et son traitement, les énergies renouvelables et une partie commercialisation. Ces formations sont d'enseignement général, technologique ou professionnel, de la 4^{ème} à la licence professionnelle, en apprentissage ou en formation continue, mais

¹⁴ Extrait d'un entretien avec un personnel administratif, décembre 2016.

nous ne détaillerons pas l'ensemble des possibilités offertes aux apprenants sur l'EPL du Tarn. Les options facultatives sont à la fois ancrées sur le territoire et ouvertes au monde : le rugby et le golf se pratiquent au niveau national des compétitions inter établissements d'enseignement agricoles et en étroite collaboration avec le club d'Abli ou les golfs du département. Il y a aussi de l'hypologie, de l'occitan, des pratiques sociales et culturelles, de la fleuristerie et des mentions européennes favorisant l'ouverture d'esprit, aux autres et à la culture en général.

Ces échanges avec le territoire sont symbolisés par les temps forts organisés tout au long de l'année comme la « semaine de l'eau » pour sensibiliser le public aux enjeux du développement durable, ou la participation de l'établissement aux manifestations organisées sur le territoire.

Au niveau de l'établissement les échanges (entre filières, entre élèves, étudiants, apprentis, stagiaires, enseignants, formateurs et personnels administratifs, d'éducation et de service) se font dans le parc de l'établissement que nous allons découvrir plus en détails ci-après.

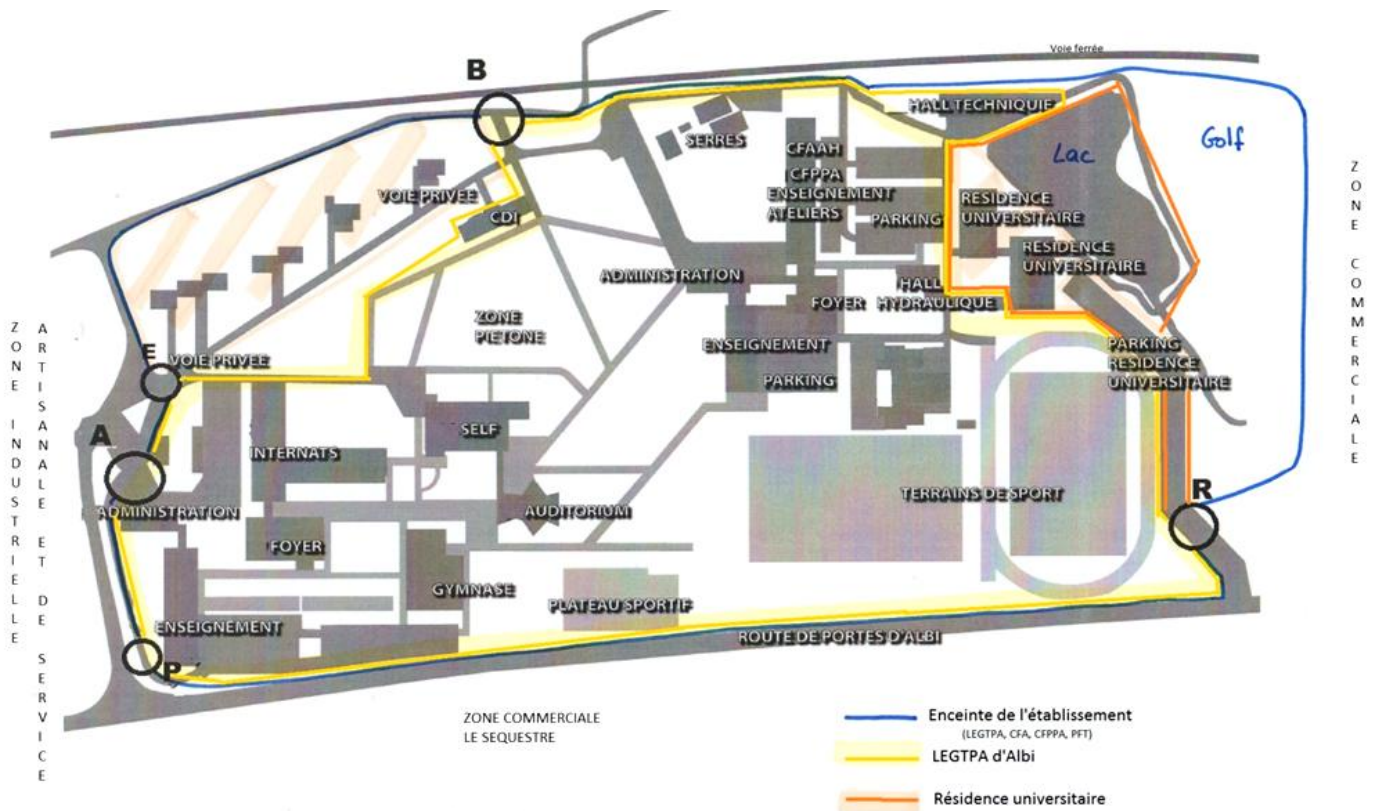
Notions d'espace(s).

Sur l'espace dont il va être question sont regroupés plusieurs sites constitutifs de l'EPL du Tarn : Lycée agricole Albi Fonlabour, CFAAH, CFPPA et PFT GH₂O¹⁵. Le lycée agricole dans lequel j'ai effectué mon stage de Conseillère Principale d'Education accueille 515 élèves et étudiants, et autant apprentis et stagiaires utilisent le site et peuvent graviter dans le parc de 17 hectares, sans oublier les enseignants et formateurs, et les personnels administratifs, de service et de surveillance (environ 200 personnes). Les lycéens sont internes à 57 %. Au niveau des étudiants, 25% vivent à la cité universitaire, composée de 60 logements étudiants individuels.

Contrairement à un grand nombre d'EPLEFPA, ce parc est clos de plusieurs manières. D'une part du fait de la pression immobilière puisqu'il est proche de la ville d'Albi. En effet l'établissement a vu au fil du temps les champs voisins se bâtir jusqu'à le rejoindre et même pousser la direction à se séparer des locaux de l'exploitation agricole, cédant ainsi aux pressions immobilières. Il se démarque ainsi d'autres établissements d'enseignement agricoles, situés sur de grands espaces, avec pour certains l'exploitation agricole dans le lycée... et loin des zones commerciales !

D'autre part, il est physiquement clos depuis presque une dizaine d'années pour des questions de sécurisation liée aux intrusions mais aussi à la rocade, la voie ferrée et les zones industrielles, artisanales et de services ou commerciales qui l'entourent.

¹⁵ CFAAH : Centre de Formation d'Apprentis Agricoles et Horticoles ; CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole ; PFT GH₂O : Plate-Forme Technologique GH₂O



Plan du Campus Albi-Fonlabour

Le site est composé de plusieurs accès et donc de plusieurs entrées (5 exactement), symbolisées par des cercles accompagnés d'une lettre sur le plan ci-dessus :

- A : l'entrée principale du lycée, par laquelle on accède à l'administration et au lycée que nous appellerons entrée A. Le pôle A accueille les filières S, STAV, Productions Animales et Horticoles, seconde générale et technologique, et une classe de 3ème, soit environ 290 élèves ;
- B : l'entrée du pôle B, où se situent les BTS (Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation, Aménagements Paysagers et Gestion et Maîtrise de l'Eau), les lycéens en Bac professionnel Aménagement et Travaux Paysagers soit environ 225 lycéens et étudiants, ainsi que les serres, mais aussi le CFAAH, CFPPA et la PFT ;
- R : l'entrée de la résidence universitaire ;
- P : le portillon piéton ;
- E : l'entrée, privée, des logements des personnels.

Leur fonctionnement sera détaillé ultérieurement puisqu'il a été modifié pendant l'été pour répondre aux exigences de la Région.

Comme nous pouvons l'observer sur ce plan, la pression urbaine est visible et paraît rendre difficile la conservation d'un espace arboré et accueillant. L'établissement et son parc sont donc clôturés depuis de nombreuses années pour des raisons évidentes de sécurité au regard des structures environnantes.

Pour faire le lien entre cette partie consacrée à l'espace de l'établissement et le territoire, il me semble utile de regarder rapidement quels sont les moyens d'accès au lycée depuis l'extérieur :

- Le réseau de transports urbains dessert le lycée avec une seule ligne (ligne L), deux autres passent à proximité. La première a son terminus à la zone commerciale « Les portes d'Albi » (ligne R) et la seconde passe au Séquestre (ligne K) de l'autre côté de la N88, impliquant dans les deux cas un temps de marche plus ou moins long. Pour les élèves venant de loin en transports (train, autre bus...) un changement est effectué au centre d'Albi pour prendre une de ces lignes.

- En véhicule, le lycée est accessible par les départementales et se situe entre deux sorties de rocade.

- A pied, on peut s'y rendre en passant par le trottoir qui longe la route des portes d'Albi. Cet accès a d'ailleurs été construit en même temps que la rocade et permet d'aller jusqu'à la zone commerciale. Deux passages piétons souterrains sont accessibles depuis cette route pour rejoindre Le Séquestre de l'autre côté de la N88. Hormis ce circuit balisé piéton, il y a peu voire pas de trottoirs alentours.

L'énoncé du contexte physique dans la construction de ce travail suscite en moi de nouvelles interrogations : qu'en est-il de la fermeture préconisée avant l'été ?

Je vais mettre en avant les points principaux recommandés par la région avant d'en analyser les conséquences au niveau local dans le cas particulier de mon établissement de stage, en regardant de plus près les travaux qui ont été effectués pendant l'été.

B. Travaux de fermeture de l'EPL du Tarn

Dans la région que l'on appelait encore Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées un référentiel « sureté lycées » est diffusé à destination des concepteurs depuis le 20/04/2016. Ceux-ci se les sont appropriés dans le cadre de l'appel d'offre déposé par l'EPL pour répondre favorablement à la mise en sécurité des établissements scolaires. Nous allons évoquer les points importants de ce référentiel avant de voir quels travaux ont réellement été effectués sur l'EPL du Tarn (nous ne nous centrerons que sur le parc d'Albi, et n'aborderons donc pas les éventuels travaux effectués sur le LPA de Lavaur ou sur les exploitations agricoles d'Albi et Lavaur).

Cette démarche n'a pas pour vocation de juger du bien fondé ni de la bonne réalisation de l'ensemble des travaux mais de faire un état des lieux de ce qui a été fait, au regard des préconisations.

Le référentiel « sureté lycées »¹⁶ ...

Ce document est à destination des concepteurs, utilisateurs et entreprises. Il permet de décrire à tous les principes retenus dans le cadre de l'amélioration de la sûreté des lycées de la région. Il ne s'adresse donc pas particulièrement aux établissements agricoles. Cependant il répond à une demande de travaux de la part de l'EPL lors d'une enquête réalisée au mois de décembre 2015 ; il a été reçu à nouveau par l'administration en septembre 2016, accompagné d'une brochure sur l'installation de la vidéosurveillance (précisant les obligations en matière de déclaration et de demande d'autorisation).

Il précise les dispositions constructives, matériels et systèmes concernant les différents points de sécurisation qui vont être mis en œuvre dans l'établissement mais aussi les dispositions administratives à mettre en place par les responsables des lycées. Les points de sécurisation concernent les accès aux lycées, les clôtures et protections périphériques, la vidéo protection et les systèmes d'alerte et de sonorisation. Ces points vont être rapidement abordés et rapportés au contexte de l'établissement, puisque les mesures ont été décidées en début d'année 2016 et réalisées pendant l'été, ce qui laisse peu de temps pour la réflexion quant à l'efficacité des choix effectués.

En ce qui concerne les accès, il s'agit de distinguer et séparer les accès piétons et ceux destinés aux véhicules ; techniquement ce n'est possible qu'au niveau du portillon (pour qui seul l'accès est piéton) et à l'entrée du pôle A, suffisamment grande. De plus, le pôle B est accessible à pied très difficilement et les dessertes de bus se situent sur la route de Toulouse / route des portes d'Albi.

Tous les accès doivent être sécurisés par des systèmes d'autorisation par badges ou appel Visio automatisé depuis la loge ou la vie scolaire. Concernant les personnels d'accueil chargés de se contrôler, « la Région vous donnera les moyens d'assurer la continuité de service dans la gestion de ces accès ». Dans le cas du lycée l'accueil physique et visuel des personnes extérieures est impossible du fait de la disposition des locaux et nécessiterait un fonctionnement tout autre... et l'on attend les moyens promis.

Le dispositif de franchissement de l'entrée doit permettre un contrôle visuel d'identité de la part d'un personnel (exemple donné : « portail largement ouvert avec surveillants positionnés pour contrôle visuel des cartes étudiants ») et l'ensemble des points d'accès doit pouvoir être vu de la loge par des caméras, soit une pour les 4 entrées « publiques » du site au minimum. Le système de contrôle d'accès par badge est préconisé pour tous les accès, en favorisant le choix de systèmes compatibles avec les « cartes jeunes » qui seront fournies par la Région.

¹⁶ Référentiel sureté lycées région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées V4- 20-04-2016

Concernant les clôtures et protections périphériques, elles doivent être surélevées à une hauteur de 2m tout autour du lycée. Ces clôtures, si elles permettent de voir la cour où stationnent les élèves, doivent être couvertes de brise-vue rigides. Il en est de même pour les portails et autres ouvertures qui doivent être surélevés à 2m de hauteur et motorisés, coulissants, et correctement dimensionnés de façon à avoir une vitesse d'ouverture (et de fermeture) « permettant de bien filtrer les accès ».

Tous ces travaux n'ont pu être réalisés pendant l'été pour des raisons évidentes de contraintes temporelles, mais le maximum a été fait. Les entrées ont été sécurisées par des portails automatisés, toutes les clôtures ont été surélevées et la Visio a été intégrée aux systèmes existants. Il est intéressant de mesurer l'écart entre ce qui est prévu et ce qui a été fait. Vu le nombre d'entrées du lycée, si l'on « positionne des surveillants pour faire un contrôle visuel », c'est-à-dire au moins 3 (entrée A, B et P), il faudrait diminuer leur présence sur d'autres postes tout au long de la journée, mettant peut être en péril l'encadrement à d'autres moments...

Reste à voir plus en détails ce qui a changé et comment s'est effectuée la mise en place...et la mise en route.

... à la rentrée de septembre 2016

L'ensemble des apprenants et personnels du lycée, du CFA, du CFPPA et de la PFT a pu accéder à l'établissement par des portails ouverts. Mais dès les premières réunions d'accueil des élèves et personnels le ton a été donné. Les membres de la communauté éducative et prestataires extérieurs peuvent donc accéder à l'établissement par trois entrées : celle côté pôle A, entrée principale, et celle côté pôle B, et l'entrée par le portillon P.

Chaque entrée a son fonctionnement propre, mais toutes utilisent le même système d'autocom récemment installé : il s'agit d'un module GSM avec une carte SIM qui à un N° de téléphone du type 06-XX-XX-XX-XX (chaque portail possède son propre numéro). Un appel sur ce numéro (3 sonneries) déclenche l'ouverture du portail si le N° de l'appelant est un numéro autorisé / préalablement enregistré. Celui de la résidence universitaire utilisant le même système étant réservé aux locataires et au gardien. Cela permet d'éviter les désagréments du badge (pertes) dans la mesure où tout le monde possède aujourd'hui un téléphone sur lui, et de surcroît connaître l'appelant du portail à un instant *i*.

Une fois les accès au public définis, quelques détails de fonctionnement peuvent être intéressants à connaître :

- L'entrée A est composée d'un portail coulissant et d'un portillon. Le portail est ouvert de 7h45 à 8h30 et de 17h15 à 18h30 les jours ouvrables, sauf le lundi où c'est de 10h à 10h30 (arrivée décalée des élèves). Le portillon, quant à lui, est fermé en permanence et s'ouvre en appuyant sur un bouton entre 8h30 et 17h45 (après quoi il est bloqué). En dehors de ces horaires, le numéro de téléphone du permanent

de sécurité est affiché sur le portail, ce téléphone étant enregistré sur la liste de tous les portails et pouvant donc les ouvrir livraisons, ...).

- Le portillon P est ouvert aux mêmes horaires que le portail A ; il est bloqué la nuit et ne peut pas s'ouvrir hors des horaires programmés.

- L'entrée B n'est composée que d'un portail coulissant qui reste ouvert de 7h45 à 19h. Sont enregistrés les personnels et formateurs du lycée mais aussi du CFA, du CFPPA, de la PFT (plateforme technologique) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (qui loue des locaux). En effet, les apprenants pouvant varier d'une semaine ou quinzaine à l'autre, il est impossible d'enregistrer tout le monde, du moins c'est le choix qui a été effectué pour cette année scolaire.

- Le portail de la résidence universitaire est quant à lui toujours fermé et ne s'ouvre que sur appel d'un des résidents.

L'important à retenir est ici le contexte. Il s'agit donc d'un lycée agricole particulier, ouvert sur le monde et sur le territoire comme le précisent les missions communes à tous les établissements d'enseignement agricole, mais dont la fermeture et les clôtures étaient existantes avant les attentats. Ces dernières ont certes été surélevées pendant les vacances scolaires d'été ; ce qui ne représente donc pas un changement excessif, mais nous pouvons continuer à nous demander si elles ont eu un impact sur les déplacements des jeunes. On note tout de même une différence d'usage au niveau de la gestion des portails, du point de vue de l'administration de l'EPL pour qui cela représente un important travail (mise en place).

La taille de l'établissement ne facilite pas les rencontres / croisements, ni les échanges, du fait des différentes entrées et du fonctionnement distinct des centres constituant l'EPL. La circulation des uns et des autres est un élément intéressant à analyser de plusieurs manières, en prenant en compte les facteurs influençant ces entrées et sorties et déplacements au sein de l'établissement.

L'objectif étant de comprendre comment les apprenants se sont appropriés ce nouvel espace clos, quelles en sont les normes, codes et usages (et si ils ont changé), je vais utiliser plusieurs démarches, qualitatives, me permettant encore de faire le lien entre l'approche bibliographique du sujet et les questionnements de terrain, pour répondre à la question ci-dessus.

Partie IV. UNE ENQUETE QUALITATIVE

L'établissement d'enseignement agricole sur lequel je concentre ma recherche est donc un lycée agricole qui est en relation directe avec d'autres centres de formations. Cela peut influencer sur les déplacements des lycéens mais c'est un biais que je ne peux éviter ; tout comme il me serait plus que difficile de concentrer les observations postées que je vous détaillerai un peu plus loin dans cette partie uniquement sur les lycéens.

Pour définir un recueil de données qui soit à la fois riche d'informations et aisément analysable pour la néophyte en recherche scientifique que je suis, dans le but de vérifier mes pré-hypothèses, j'ai utilisé dans un premier temps le guide méthodologique « L'élève acteur de changement au lycée » (Nouvelot, 2008). Il m'a permis de construire une base d'enquête, prenant en compte tous les aspects de l'établissement (observation indirecte). Dans un second temps je me suis rapprochée des sources méthodologiques de l'observation directe de façon à être au cœur des déplacements dans l'EPL. Enfin j'ai souhaité confronter mon questionnement et les éléments de réponse qui sont ressortis de ces phases d'observations à des groupes d'élèves.

Ce recueil de données s'articule autour de 6 thèmes : l'analyse du contexte historique de l'établissement, celle de son évolution au regard des injonctions faisant suite aux attentats, celle des déplacements des apprenants autour et à l'intérieur de celui-ci, et le ressenti qu'ont les jeunes face à leur fermeture¹⁷. Deux d'entre eux ont été abordés dans les premières parties de ce travail de recherche sous la forme de constats et analyses (personnels) mais aussi les données recueillies lors de la phase exploratoire. Leur intérêt principal était de poser un premier cadre de réflexion. Il s'agit donc maintenant d'aborder les autres thèmes de la façon la plus scientifique possible. J'ai décidé de mettre en place une enquête qualitative que je vais réaliser en trois temps.

A. L'observation indirecte

Le fonctionnement de l'établissement, au regard d'autres établissements scolaires, agricoles ou non, est intéressant pour plusieurs raisons. Tout d'abord cela permet de comparer la culture d'un établissement au regard d'un autre. C'est intéressant dans le cadre d'un travail sur l'engagement des jeunes par exemple, quand on les investit comme acteurs puisque cette approche leur permet de dégager un trait de culture (Nouvelot, 2008), propre à leur établissement (avant de choisir de le garder et de le mettre en avant ou non).

¹⁷ SOURCE utilisée : L'Université Ouverte des Humanités : <http://unt.unice.fr/uoh/espaces-publics-places/le-traitement-des-espaces-publics-ouverts/>

Ensuite, l'observation indirecte du fonctionnement de l'établissement va nous permettre de prendre en compte la vie des jeunes dans sa globalité, puisque 56 % des lycéens sont internes et 25% des étudiants logent sur la résidence étudiante du campus.

De façon tout à fait individuelle, chaque établissement propose un encadrement en lien avec les objectifs fixés dans le projet d'établissement et / ou le projet de vie scolaire et officialisés dans le règlement intérieur, qui encadrent la vie de l'apprenant. Le document que j'ai choisi pour mettre en lumière les disparités de fonctionnement entre établissements est le règlement intérieur, pour des raisons pratiques de traitement. En effet il utilise la même nomenclature et des thèmes très proches dans la description des règles. De plus, il est obligatoire et tous les établissements en ont un.

Il permet de prendre conscience de la disparité des droits accordés aux élèves selon les établissements, mais aussi selon leur niveau (à plus grande échelle, les droits et les devoirs ne sont pas les mêmes entre le primaire et le BTS). De même les différences en lien avec les interdits liés aux règles sont aussi visibles. C'est pourquoi j'ai choisi de comparer des règlements intérieurs, mais uniquement les paragraphes en lien avec les entrées et sorties, ainsi que ceux concernant les déplacements dans et hors de l'enceinte de l'établissement.

J'ai aussi pu échanger (de façon informelle) avec mes collègues stagiaires sur les règlements intérieurs de leurs établissements d'affectation précisément sur ces mêmes items de façon à me faire une idée un peu plus large.

Il s'agira donc d'analyser rapidement les disparités entre les collégiens et lycéens, avant de nous attarder plus longuement sur les particularités, la culture de l'établissement dans lequel j'effectue mon stage concernant les droits et règles en lien avec les déplacements et les entrées et sorties des élèves.

B. L'observation directe

Reprenant les mêmes thèmes que dans ma partie précédente d'observation indirecte, je vais à présent me concentrer de façon plus directe aux déplacements des usagers : entrées / sorties / circulation. Le public est moins ciblé sur les lycéens en particulier dans la mesure où les entrées physiques de l'établissement ne sont pas réservées à l'une ou l'autre catégorie d'usagers, et que je ne connais pas encore tous les lycéens, car je ne l'ai pas encore précisé mais je travaille plutôt côté pôle B, qui regroupe les étudiants et les lycéens en Bac Pro Aménagement paysager.

J'ai prévu plusieurs phases d'observations postées des entrées et sorties de l'établissement à différents horaires de façon à tenter de comprendre qui « passe » et par quel portail de l'EPL, quand et comment (mode de locomotion, mais aussi avec qui, dans quel état d'esprit, etc.).

Pour les entrées et sorties : l'analyse des flux se fait à partir des comptages effectués à l'entrée de l'établissement, au niveau des 2 portails : portail principal, portail donnant au pôle B ainsi que portillon, à différents horaires et différents jours sur 2 semaines (en fonction des EDT, stages...).

Pour les déplacements au sein de l'établissement les comptages seront effectués l'un depuis la cour (au niveau du self, supposé lieu regroupant tous les usagers) et le second entre le pôle B et la résidence universitaire.

Le comptage sera réalisé sur des critères d'identification (tranche d'âge, classe), de nombre (1 élève, un groupe...), des modalités (attente, appel au portail, portillon, portail ouvert etc.), entrée / sortie, ...

L'objectif est de répondre à certaines questions :

- Quelles sont les 'catégories' d'usagers (classes d'âge, profils) ?
- D'où proviennent-ils (bus, à pied, voiture) ? comment entrent-ils ?
- Quel est l'usage journalier / hebdomadaire des entrées ?
- Comment les usagers entrent / sortent de l'établissement ?
- Quels facteurs peuvent modifier ces comportements ?
- Selon les fonctions et les usages relevés, existe-t-il des synergies ou conflits d'usage ? des stratégies de contournement ? lesquelles ?

J'ai donc construit une grille¹⁸ me permettant de regrouper en quelques notes des informations me permettant de répondre à ces questions. Je l'ai réduite au format A5 de façon à être moins encombrée et je me suis postée à différents horaires aux différentes entrées de façon à prendre des notes.

J'ai aussi fixé des moments qui me semblaient propices aux observations. Pour avoir une idée des disparités sur la semaine, j'ai effectué les observations à des heures différentes de la journée, sur des jours différents :

- Le matin à partir de 7h30, la première sonnerie retentissant à 8h15 (lundi, mardi et jeudi) ;
- Le soir à partir de 17h15, la fin des cours étant à 17h35, sauf le vendredi à 17h15 (lundi, mardi, vendredi) ;
- Lors de récréations et pauses méridiennes (mardi et mercredi), en plusieurs endroits : (abords du self côté pôle A et pôle B, parc côté CDI, entre le foyer et la résidence universitaire).

J'ai ensuite établi des rapprochements entre mes périodes d'observations et la présence des élèves et étudiants devant être présents sur site en m'aidant du logiciel Pronote et des informations sur les emplois du temps des différentes filières (horaires de début et fin des cours, présence sur l'établissement ou stage en entreprise, sur l'exploitation...), me permettant d'affiner encore mes repères théoriques et de préparer en fonction des résultats les thèmes à aborder lors des entretiens collectifs.

¹⁸ Grille d'observation consultable en Annexe.

C. Les entretiens collectifs

Les entretiens collectifs avec des groupes d'apprenants mixtes ont pour objectif de compléter les informations préalablement recueillies mais cette fois-ci du côté du ressenti des jeunes lors de ces déplacements, du vécu des contraintes et pourquoi pas leurs stratégies de contournement le cas échéant. Ils sont présentés dans cette partie exposant la méthodologie pour expliquer ma démarche dans son ensemble, mais les questions ont été travaillées suite aux phases d'observations postées. Je vais donc exposer plus en détail le déroulement de cette phase avant de dérouler la liste des thèmes que je souhaite aborder.

Les entretiens collectifs se dérouleront en plusieurs temps :

- Il s'agit dans un premier temps d'aborder des groupes d'apprenants circulant ou discutant dans l'enceinte de l'établissement, de me présenter¹⁹, présenter ma recherche et ce que je souhaite faire avec eux, en leur proposant de rester sur place ou de se déplacer dans un lieu plus calme, détendu, où l'on n'est pas forcément dérangé : foyer, cdi... Dans la mesure du possible les groupes seront mixtes avec des élèves constituant un échantillon représentatif des élèves de l'établissement : internes, DP, externes, étudiants, lycéens, lycéens, filles, garçons...

- Echange collectif basé sur le fonctionnement d'un entretien semi-directif²⁰. L'objectif est ici de connaître l'évolution de leurs déplacements ou non du fait de la fermeture de l'établissement (déjà fermé) et quels sont les contournements utilisés pour pallier les problèmes. La prise de notes est possible mais l'enregistrement de ces temps de discussion sera préconisé, avec l'accord des élèves bien évidemment. Le mode opératoire sera le suivant : je pose une question, chacun répond à son tour et les échanges se mettent en place sur le sujet ; quand je sens que la conversation s'épuise je glisse vers une autre question ou je reprends un terme ou une réflexion qui me semble intéressante.

- Les questions qui seront posées, de façon semi-directive et sans ordre préétabli seront les suivantes :

- En pratique comment se passe votre entrée dans l'établissement ? quel portail, direction suivie etc. ? Et aux interours ?
- Où vous rejoignez vous ? Comment vous déplacez vous ?
- Où vous rendez vous à la sortie des cours ? quand vous finissez pus tôt que prévu ? que faites vous quand vos professeurs sont absents ?
- Connaissez vous les limites de l'établissement ? les zones auxquelles vous avez accès ? comment sont-elles matérialisées ?
- Avez-vous remarqué des différences par rapport à vos déplacements l'année dernière ? lesquelles ? à quoi sont-elles liées selon vous ?

¹⁹ Cf. « conduite d'entretiens collectifs », « à l'attention de chaque élève » en Annexe.

²⁰ Cf. « conduite d'entretiens collectifs », « à l'attention du groupe constitué » en Annexe.

- Rencontrez-vous des difficultés lors de vos déplacements ? lesquelles ?
- Et lorsque vous sortez de l'établissement : où allez vous ? par où passez vous ? comment vous déplacez vous ?

Si besoin un plan de l'établissement (celui présenté en page 30, mais version A3 et, sans les délimitations) peut leur permettre de se situer. L'objectif est de mesurer leur connaissance du territoire de l'établissement, celui de la résidence universitaire, de la zone des logements donc privée, des différentes entrées, et d'avoir une idée de leurs lieux de vie, et de comment ils se rendent des uns aux autres.

Ce travail a été en réalité, tout du moins pour le choix des questions, préparé courant février pour des entretiens de groupe à la rentrée des vacances d'hiver. Les phases précédentes d'observations (indirecte et directe) se sont déroulées en parallèle entre décembre 2016 et janvier 2017. Je vais donc commencer par exposer les résultats de mon travail d'observation indirecte, c'est-à-dire d'une comparaison de règlements intérieurs, avant d'aborder la notion de circulation, qui découle à la fois des observations postées et des entretiens collectifs.

Partie V. LA FERMETURE DU LYCEE VUE PAR LES ELEVES ET ETUDIANTS ET VECUE PAR TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

A. Un encadrement différencié des apprenants

J'ai essayé de mesurer le degré de liberté des lycéens et étudiants au sein de l'établissement en question, d'en connaître et d'appréhender ses règles de fonctionnement avant et après les mesures. Le règlement intérieur d'un collège ou d'un lycée définit les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire : enseignants et personnels, élèves et parents. Il peut être complété par des dispositions sur les élèves majeurs, notamment en ce qui concerne la gestion de leurs absences. Nous allons nous attarder aux règles de vie principalement, et aux différents régimes.

La comparaison de règlements intérieurs entre collège et lycée de l'éducation nationale laisse paraître des disparités importantes. Dans les deux cas, concernant les thèmes qui nous intéressent, ils précisent les horaires d'ouverture de l'établissement, les modalités d'usage des locaux, de circulation et de déplacements au sein de celui-ci. J'ai donc pu mettre en avant deux critères qui selon moi, peuvent entraîner une différence dans l'encadrement des apprenants, plus précisément des lycéens et étudiants.

Lié au niveau scolaire des élèves

A titre indicatif, des modèles de règlement intérieurs d'établissements scolaires sont consultables et utilisables sur les sites respectifs du MEN et du MAAF²¹, reprenant des items communs, et nécessaires pour donner aux membres de la communauté éducative des informations de fonctionnement claires.

Au collège, l'objectif est d'apprendre aux élèves issus d'écoles primaires, où les déplacements d'une classe à une autre ou dans la cour sont encadrés, à devenir plus autonomes et à se responsabiliser. Pour cela les modalités de déplacement et de circulation sont énoncées de façon très précise (que faire à la première sonnerie du matin, aux intercours, comment se déplacer dans les couloirs : sans courir etc.) dans le règlement intérieur.

Au niveau des régimes, en sus du choix d'être interne, externe ou demi-pensionnaire, les parents d'élèves ont plusieurs options :

²¹ Pour le MAAF : http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/systeme/etab/reglinterieur/RI-Lycee.pdf

- entrée et sortie aux horaires de l'établissement,
- entrée et sortie aux horaires habituels de l'élève (emploi du temps),
- entrée et sortie autorisée en cas d'absence (prévue et/ou non) d'un professeur.

Mais aucune autorisation de sortie de l'établissement n'est possible entre deux heures de cours.

Au lycée on considère que cette partie d'accompagnement à la compréhension des modalités de circulation et de déplacements est acquise et donc de fait moins détaillée, signe d'une prise en compte de la responsabilisation et de la prise d'autonomie progressive des élèves. Mais la question des régimes demeure et les modalités d'entrées et sorties de l'établissement y sont donc aussi précisées.

M'intéressant plus particulièrement aux possibilités de déplacements des apprenants, j'ai pu échanger avec des collègues de différents établissements agricoles pour me faire une idée. Dans la majorité des lycées agricoles, et au lycée agricole Albi Fonlabour, la sortie entre deux heures de cours ou lors de l'absence d'un enseignant n'est pas autorisée et les lycéens doivent se rendre en salle d'étude ou au CDI entre la première et la dernière heure de cours de la journée, à l'exception des BTS qui sont autonomes et libres de leurs mouvements sur ces créneaux.

La première explication à ce fonctionnement pourrait être la tradition. L'éloignement géographique de la ville ou du village le plus proche, pour des raisons évidentes de présence d'une exploitation agricole ou d'un atelier technique, et des champs nécessaires aux diverses productions et pâtures, semble justifier de ne pas proposer aux apprenants de sortir entre deux heures de classe pour aller se promener... « Cela a toujours été comme ça ! » m'a avancé un C.P.E. lors d'un entretien informel.

La seconde explication qui me vient à l'esprit tient dans la promotion du travail scolaire, mise en avant dans les lycées agricoles et contrairement à ceux de l'Education Nationale, qui autorisent les jeunes à sortir de l'établissement entre deux heures de cours ou si un enseignant est absent (est-ce dans le cadre du développement de l'autonomie ?). « Je ne suis pas sûre que ce soit un réel gage de travail, sur mon établissement les élèves peuvent sortir entre deux heures de classe et les résultats ne sont pas significativement différents (mieux ou pas) en comparaison aux années précédentes » constate un C.P.E. de la Région Centre-Val de Loire.

Certains établissements prévoient des aménagements tels que pour les études supérieures à deux heures, il peut être envisagé, après accord d'un des C.P.E., différentes activités (sportives, culturelles,...)²². A l'inverse, j'ai pu constater, lors d'entretiens avec des élèves et C.P.E. d'un lycée agricole de Bourgogne, que les

²² Règlement intérieur du LEGTA le Chesnoy-les barres

apprenants n'ont pas d'autorisation de sortie en journée, mercredi inclus. Un lycée agricole de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur autorise quant à lui ses élèves à sortir entre deux heures de cours. Il n'y a donc pas de règle, de tradition « agricole », mais chaque établissement a sa propre culture.

Lié au régime des élèves

Les entrées et sorties de l'établissement peuvent aussi varier selon le régime de l'apprenant. En effet, le règlement intérieur de la plupart des établissements agricoles stipule au paragraphe des « sorties et mouvements » que :

« Les apprenants externes sont autorisés à sortir librement sous leur responsabilité ou celle de leur famille, dès la fin des cours de chaque demi-journée.

Les apprenants demi-pensionnaires doivent être présents dans l'établissement du premier au dernier cours effectif de la journée.

Les apprenants internes ne sont pas autorisés à quitter l'établissement [...]. »²³.

Une différence est à noter sur le lycée agricole Albi Fonlabour concernant le règlement des entrées et sorties des internes en journée :

« Après 17h35, il leur sera possible soit :

D'accéder aux internats pour un temps calme et/ou du travail scolaire ;

D'accéder au CDI ;

De pratiquer des activités socioculturelles (ALESA) ou sportives (AS) ;

D'avoir du temps libre sur le site avec possibilité de sortir de l'établissement. »²⁴

Les élèves internes doivent être présents à 17h45 et 18h45 pour les appels du soir, mais ils ont une heure de libre pendant laquelle ils peuvent sortir de l'enceinte de l'établissement. Cependant « *L'accès à la résidence universitaire et aux abords du lac situés sur le domaine de l'établissement est strictement réservé aux résidents de la cité universitaire. [...]* » ce qui limite les déplacements des élèves, qui peuvent donc rester dans le parc ou, en une heure « aller à Leclerc faire des courses... » comme le dit à juste titre un élève « c'est speed ... mais c'est déjà ça ! ».

Quant aux mercredis après midi, nous l'avons vu précédemment, certains établissements n'autorisent aucune sortie libre, toutes sont encadrées. Mais sur Albi elles sont autorisées dès la dernière heure de cours de la matinée et les internes ont, avec une autorisation de leur responsable légal, la possibilité de sortir jusqu'au mercredi 18h45 ou au jeudi matin à la première heure de cours, ce qui leur laisse « plus de temps pour aller en ville, au cinéma, manger ensemble ou ne rien faire ! ».

La mobilité des jeunes impacte directement leurs déplacements (Massot, Zaffran, 2007), et force est de constater que le réseau de transports urbains ne favorise pas

²³ Règlement intérieur EPL du Tarn, paragraphe 4-3

²⁴ Règlement intérieur EPL du Tarn, paragraphe 4-11

les échanges avec le territoire. Une seule ligne arrive devant le lycée (ligne L), deux autres passent à proximité. La première a son terminus à la zone commerciale proche (ligne R) nécessite de « passer au bord du portail de la résidence (universitaire) qu'on traverse pour éviter de faire tout le tour du lycée à pied » me confie un lycéen. La seconde passe au Séquestre (ligne K) de l'autre côté de la N88, impliquant dans les deux cas un long moment de marche (en utilisant le tunnel pour passer sous la N88), « celle là on ne la prend jamais, c'est trop loin... sauf si quelqu'un vient nous chercher là bas ».

Limites – difficultés

- Il aurait été intéressant de comparer de façon plus scientifique les différents règlements intérieurs de chaque établissement pour avoir une interprétation plus précise : analyser par exemple leur contenu sémantique (cooccurrences, analyse des discours), pour voir si la représentation qu'en ont les usagers correspond (Negura, 2006) ; analyser le lien avec l'historique, la situation géographique, l'offre de formation et le public accueilli dans chacun d'eux aurait aussi été une piste.

- Prendre en compte l'ensemble des centres présents sur le site aurait permis une comparaison plus poussée des différentes règles et codes qui régissent la vie sur l'établissement même d'Abli.

- Cette partie sur la réglementation aurait pu aborder le paragraphe du règlement intérieur qui concerne les zones de tolérances tabagiques, qui font partie des disparités de fonctionnement d'un établissement à un autre, mais cette question, qui au demeurant m'intéresse sous l'angle des déplacements des élèves, n'est pas utile si elle interroge mon positionnement pour ou contre ce fonctionnement. Pour information, sur Albi, « les apprenants fumeurs à l'exclusion des collégiens auront accès à une zone de tolérance tabagique », un travail est en cours sur l'établissement pour en définir et expliquer physiquement les limites aux usagers, les aménager (cendriers, poubelles...) et les aborder dans le règlement intérieur comme une solution pour éviter les regroupements devant l'établissement et non comme une incitation au tabac dans un établissement scolaire où c'est formellement interdit²⁵. La promotion des aides au sevrage tabagique y sera faite, accompagnée d'actions de lutte contre le tabac et ses méfaits (journée sans tabac...).

Nous allons à présent nous centrer sur les modalités de déplacement(s) des membres de la communauté éducative au sein de l'établissement en analysant le recueil de données effectué lors des différentes phases d'observations directes.

²⁵ Décret 2006-1386 du 15 novembre 2006.

B. Circulation(s) dans l'établissement et vers l'extérieur.

Les données recueillies lors de phases d'observation sur plusieurs sites et à différentes heures de la journée et de la semaine, complétées par des données sur le nombre d'élèves présents m'ont donné des indications.

J'ai passé du temps devant les différentes entrées du lycée (A, B et P) et dans l'établissement (devant le self, dans le parc) à différents moments de la journée. J'ai pu compléter les informations recueillies par le ressenti des élèves grâce aux questions des entretiens collectifs.

Limites – difficultés

Je tiens à commencer par énoncer mes difficultés car elles peuvent expliquer l'approximation de certaines analyses et remettre en cause une partie de mon travail :

- Lors de mes observations postées les portails étaient ouverts à cause d'un problème au niveau des cellules... je n'ai donc pas pu aborder les difficultés des usagers, et notamment des lycéens et étudiants, à entrer et sortir de l'établissement. Il en est de même pour le portillon P qui est clos mais pas verrouillé. Je ne peux donc mettre en avant une quelconque gêne occasionnée par la fermeture du portail.

- Mes observations comptabilisent l'ensemble des membres de la communauté éducative, incluant les familles, formateurs, apprenants et stagiaires des autres centres, il a donc été difficile de faire la différence entre ces publics et de vérifier mes pré-hypothèses (notamment au pôle B).

- Je ne connais pas tout le monde donc j'ai parfois du mal à attribuer une « catégorie » à des personnes (colonne « identité / tranche d'âge » de ma grille d'observations : étudiants, lycéens, apprentis, stagiaires, personnels, visiteurs ...), seuls ceux dont je suis sûre ont été comptabilisés : en effet, la visibilité a parfois été mauvaise à l'intérieur des véhicules (brouillard à l'extérieur ou buée).

- Concernant les entretiens de groupe, j'ai eu beaucoup de mal à interroger des groupes mixtes, la plupart du temps les élèves ou étudiant étant déjà en groupe je n'ai pas réussi à les convaincre de partager ce moment d'échanges avec d'autres personnes. J'ai recueilli des informations d'externes, internes et demi-pensionnaires, de lycéens et étudiants, mais pas comme je l'avais prévu au départ, c'est-à-dire pour des groupes non-mixtes.

- De plus, ces entretiens collectifs devaient être enregistrés (avec une prise de notes) puis retranscrits pour avoir des données précises. Je pensais parvenir à faire

plusieurs entretiens. Or le premier groupe n'a pas souhaité que j'enregistre (en tant que stagiaire CPE dans ce même établissement il m'a été difficile d'avoir un double positionnement de CPE et chercheur...) et j'ai eu un problème d'enregistrement pour le second groupe. Les données retranscrites correspondent donc uniquement à mes notes, prises pendant les entretiens.

La fréquence des entrées / sorties, fonction du régime des apprenants

En début et fin de semaine les mouvements sont plus importants et plus bruyants (valises à roulettes) du fait du nombre d'internes. Les personnes qui passent par les portails pendant la journée (hors horaires habituels) sont des enseignants, formateurs ou personnels, peu d'élèves, sauf dans le cas de contournements : « parfois je vais à Leclerc à midi avec des potes faire trois courses pour le soir ».

Le lundi matin seuls les lycéens ayant des options ont cours au pôle A. Les entrées se font donc progressivement avec une augmentation significative en fin de matinée ou à partir de 13h, sauf pour quelques uns : « moi je viens en bus, et soit j'arrive au lycée tôt, soit je me colle ma valise depuis Leclerc » (en fonction des bus). Les lycéens sont déposés pour environ 1/3 d'entre eux soit par leurs parents (ou autre), soit en conduite accompagnée (pour 5 d'entre eux), soit par l'autoécole (plus rare le matin). La fréquence des entrées est corroborée par les emplois du temps des lycéens au pôle A (exemple du mardi matin ou environ 100 lycéens entrent par le portail A, à pied, avant 8h15 alors qu'on en attend environ 160).

Les étudiants logés à la résidence universitaire se déplacent à pied pour aller en classe pour 25% d'entre eux (qui y logent), ou viennent au pôle B en véhicule, en covoiturage ou seuls. Certains étudiants qui habitent à la résidence se garent sur le parking côté CFAAH / CFPPA : « mon appart' est de ce côté, alors pour décharger les courses ou les affaires de la semaine c'est mieux (...) par contre faut ressortir avant que le portail se ferme (portail B) ». Les étudiants ne sont pas enregistrés sur l'autocom du portail B, par contre certains stagiaires ou apprentis qui logent au dessus du CFAAH / CFPPA (conventions particulières) le sont... « ça m'est arrivé d'appeler J. pour qu'il m'ouvre » (J. est l'initiale d'un prénom inventé pour respecter l'anonymat du concerné).

Pour ce qui est des sorties il en est presque de même, sauf si les lycéens finissent plus tôt, auquel cas « on prend le bus pour rentrer chez nous ou on part vers le centre et nos parents nous récupèrent là bas », « on va en ville quoi ». Ils prennent du temps « libre » ensemble avant de se quitter.

Le lieu de scolarisation détermine une partie des déplacements

Quand je parle de « lieu de scolarisation » j'entends pôle de formations, qui est fonction de la filière choisie, comme expliqué dans la partie 3 (p 30).

Pôle A :

Au niveau de l'entrée du pôle A, j'ai pu constater différents modes de déplacements :

- à pied, tout d'abord, pour les élèves, étudiants et parfois enseignants et formateurs qui sont déposés sur le parking devant l'entrée du lycée. Ils représentent environ 1/5 des personnes entrant ;
- en vélo ou mobylette / scooter, pour une très faible majorité des élèves et étudiants (une dizaine d'élèves) ;
- en voiture, soit en tant que passagers (ils sont déposés devant l'établissement) pour la majorité, soit en tant que conducteurs (conduite accompagnée ou jeune conducteur) pour moins de 1% des lycéens.

L'importance de la mobilité ou plutôt de l'auto-mobilité joue un rôle dans les déplacements des jeunes (Massot, Zaffran, 2007). « De toute façon c'est la galère avec les bus, donc on est coincés si on n'a pas de voiture ». En effet, force est de constater sur le site du grand albigeois que le lycée n'est desservi que deux fois par heure par la ligne L (qui va au stade et au lycée Fonlabour) et trois fois par heure par la ligne R (qui s'arrête aux portes d'Albi) : « il vaut mieux aller à Leclerc » « en passant par le portail des résidences, on gagne facile 20 minutes si on est au pôle B ». Des stratégies de contournement sont donc mises en place par les lycéens et les étudiants non motorisés, mais aussi le personnel : « tout le monde le fait » m'a dit une enseignante à qui il arrive de prendre les transports en commun ; « on passe par là en famille parfois le week-end » me confiait aussi un membre du personnel qui habite sur place.

Pôle B :

A plus de 95% les personnes (appartenant aux différents centres de l'EPL présents sur le site) qui entrent au pôle B les matins sont véhiculées (les 5% restant sont des personnes « déposées »). Certains que j'ai pu reconnaître font du co-voiturage mais il m'est difficile d'établir un lien entre déplacement et lieu de scolarisation.

Personne n'entre, ou c'est rare, voire exceptionnel, à pied par le pôle B, « à moins d'habiter à côté comme M., encore que c'est sa mère qui l'amène ! ».

Des étudiants arrivent à pied par le parc ou la résidence. Les lycéens en filière Aménagement et Travaux Paysagers (scolarisés au pôle B) se rendent en début et fin de semaine (parfois le mercredi) pour les internes, matin et soir pour les demi-pensionnaires, et plusieurs fois par jour, directement au pôle B quand ils arrivent de l'extérieur (ils ne transitent pas par le pôle A).

Les valises des internes peuvent être stockées dans le hall de l'administration du pôle B pour faciliter leurs déplacements dans la journée, « c'est pratique sauf quand les copains nous font des blagues et que l'on passe deux heures à chercher sa valise... ». Elles seront récupérées en fin de journée lors de l'ouverture de l'internat (17h45).

De même, seuls les internes qui ont cours sur ce pôle (soit 11% des lycéens) et quelques piétons passent par le parc le matin avant la sonnerie pour se rendre en cours (pour les internes, le trajet effectué part du self où ils ont pris leur petit déjeuner, il est parfois ponctué par un détour pour « la clope au coin fumeurs »).

Influence de la météo

Les observations postées ont été effectuées au mois de décembre, il faisait donc gris et froid le matin et... gris et froid en fin de journée ! La météo joue peut être sur les déplacements des jeunes, mais je ne peux le confirmer pour les entrées et sorties de l'établissement. J'ai pu noter cependant que les usagers entrent plus rapidement (en marchant vite voire en courant) quand il pleut.

En revanche ce paramètre peut être favorable aux déplacements à l'intérieur de l'établissement, et à l'appropriation de certains lieux par les jeunes, lycéens et étudiants confondus : « si il ne fait pas beau on reste au foyer si il est ouvert, sinon dans les couloirs ou au CDI (...) par contre quand il fait beau c'est clair que le parc est sympa, on s'organise des parties de pétanque entre nous ! ». Les jeunes boulistes ne jouent pas à la pétanque sur le terrain prévu à cet effet, entre le foyer et le gymnase du pôle A (cf. plan page 30), mais dans la zone piétonne entre le self et le CDI : « c'est sous les arbres, il y a une table pour se poser, et on est plus tranquilles ».

A l'heure de la rédaction de ce travail, la météo est plus clémente et, effectivement, le parc est investi par différents groupes. En hiver les jeunes sont assis dans les couloirs (le long des murs ou en cercle). Donc si je peux dire aujourd'hui que la saison peut influencer sur les déplacements des jeunes et leur appropriation des lieux (intérieurs ou extérieurs), ce n'est qu'un constat à posteriori.

L'âge / ancienneté dans l'établissement accroît la connaissance du site

La différence entre les plus jeunes, néo-arrivants sur l'établissement et les « anciens » tient dans la connaissance des règles et du site. Certains ont déjà éprouvé le règlement intérieur en tentant « d'aller pêcher au lac, mais c'est interdit aux lycéens car c'est sur le terrain des logements des étudiants ».

D'autres avouent passer régulièrement « par le portail de la résidence s'il est ouvert... sinon par côté ... mais je sais qu'on devrait faire le tour... mais c'est trop loin ! ».

« On a le droit d'aller partout, sauf à la résidence et derrière le CDI... c'est le logement du directeur ». Les jeunes ont plus de difficultés à repérer les lieux interdits, parfois car ils n'ont pas encore fait le tour de l'établissement : « je vais jamais au B, j'y ai jamais cours, et j'y passe jamais », contrairement aux étudiants qui vont « faire du sport le soir sur le stade » mais ne connaissent que peu le pôle A pour certains. De plus les anciens connaissent les stratégies de contournement et les utilisent : « ça m'est arrivé d'appeler J. pour qu'il m'ouvre le portail de la résidence un jour où j'étais en retard ». L'espace est ici vécu différemment de la façon pour laquelle il a été conçu (Lefebvre, 1970).

Les règles, limites du site et donc de l'espace autorisé s'apprennent au fur et à mesure, surtout si l'on ressent le besoin de sortir : « par où je passe, ben par le portail, on va quand même pas escalader on n'est pas en prison ». Ceux qui se sentent bien, ici c'est L qui me raconte, il est plus jeune que ses camarades et « fait assez d'activités » dans l'établissement pour ne pas avoir besoin de « (s')enfuir dès que j'ai 5 minutes, je sors le mercredi après-midi avec les autres, on fait des trucs... ou rien ensemble... ». D'après l'enquête de mobilité de l'EGT 2010, les principaux déplacements des 15-25 ans sont entre l'école / le lieu de travail et le lieu de vie ou de loisirs... or le lycée regroupe tous ces lieux, et la distance avec la ville ne permet pas de s'y rendre aisément.

L'enfermement implique d'après sa définition la suppression d'une sortie (Rey, 1992, 2006). Et dans l'ensemble ce ne sont pas les sorties qui manquent... c'est le temps. « De toute façon tu veux aller où en une heure si t'es à pied ? »

Les déplacements dans l'établissement

En regroupant les informations en lien avec les observations postées dans la cour, aux récréations et sur le temps de midi, j'ai tenté de mettre en avant les déplacements effectués dans l'établissement.

J'ai repris la carte de présentation du site et je l'ai complétée de flèches, symbolisant les déplacements des élèves principalement, mais je n'ai pas exclus les autres membres de la communauté éducative (la taille des flèches n'est qu'indicative, je n'ai pas assez de données chiffrées pour la rendre proportionnelle au nombre de déplacements) : les résultats imagés sont présentés sur la prochaine page.

Les déplacements se font principalement sur les temps de pause méridienne, ils sont volontairement limités lors de la mise en place des emplois du temps sur les interours pour éviter les retards : « quand il fait beau c'est quand même sympa de profiter du lieu ».

de plus en plus les préaux du foyer, engendrant des problématiques importantes (odeurs, mégots, tentation des plus jeunes, ...). Ces zones ont été mises en place suite aux attentats de novembre 2015, de façon provisoire dans un premier temps. Elles sont devenues un nouveau lieu de rendez-vous vers lequel se regroupent des membres de la communauté éducative fumeurs (et parfois même non-fumeurs) : « J'y vais même si je ne fume pas, car mes amis y vont (...) bien sûr je leur dit que c'est nul (...) il y en a un qui a arrêté grâce à moi ». au moment de l'écriture de ce mémoire, un travail de groupe (représentant la communauté éducative) a été effectué concernant ces zones de tolérance tabagique, pour en améliorer l'utilisation (délimitation mais aussi aménagements tels que cendriers, poubelles, abri...) de façon à ce qu'elles soient repérées, respectées, et utilisées pour développer des actions de prévention et d'aide au sevrage.

Enfin, la question de l'appropriation de lieux et d'espaces est soulignée dans certains propos : « on habite ici plus que chez nous, c'est notre deuxième maison ! ». Ces remarques concernent à la fois les espaces extérieurs et intérieurs. Pour avoir vécu l'internat dans le cadre de ma formation à l'ENSFEA, je peux comprendre ce ressenti de ne pas avoir d'espace à soi où se rendre de temps à autres, seul ou en groupe. Les lieux collectifs sont par définition à tous et l'on ne peut choisir qui s'y rend : « on n'est jamais tranquilles quand on veut se poser, c'est dommage ». Les espaces ne sont pas les seuls éléments à prendre en compte pour expliquer les déplacements des jeunes...

Le temps, une nécessité pour circuler et se déplacer

La première remarque qui m'a été faite, à plusieurs reprises, lorsque j'ai abordé avec les élèves le sujet de leurs déplacements en direction du territoire proche et leurs difficultés, est en rapport avec le temps : « où voulez-vous qu'on aille en une heure ? ». Ces propos d'un interne mettent en avant les difficultés des jeunes à aller quelque part. « A part traîner à Leclerc, il n'y a rien à faire ! ».

Et quand je leur demande quel est le trajet qu'ils empruntent, ils m'avouent à demi-mot utiliser un chemin interdit, « il y a un passage sur le bord du portail de la résidence universitaire » (...) « sinon on doit depuis le 'B' faire le tour du lycée et c'est même pas la peine d'y penser ».

J'ai fait ce trajet à pied, en passant par le chemin qui m'était indiqué : en marchant d'une allure modérée j'ai mis 13 minutes pour atteindre l'entrée du magasin depuis le pôle B... or l'appel des internes se fait au pôle A. Le temps est donc un facteur prépondérant des déplacements des jeunes en direction du territoire pour lequel ils œuvrent pourtant dans le cadre de leur formation (expérimentations par exemple).

« A midi, on n'a pas le temps... et puis c'est interdit (...) L. c'est fait choper à Leclerc par quelqu'un du lycée, il n'a plus pu sortir entre 6 et 7 pendant quelques

semaines ». La pause méridienne constitue donc un temps libre, mais sous contrôle de l'établissement, dans le parc.

Seuls quelques uns n'ont pas exprimé le besoin de sortir de l'enceinte de l'établissement : « pour aller zoner dans une grande surface, ça va de temps en temps mais autant rester là ». « Du coup, on se rejoint dans les couloirs », « le matin après le p'tit déj', avant les cours » mais aussi « entre midi et deux quand le foyer est plein... il y a trop de bruit ... et pas assez de place pour se poser » (ils parlent ici du foyer du pôle A, investi par les membres de l'ALESA et où il y a un peu d'animation). « Sinon on va au B, c'est plus tranquille et puis dehors on est un peu abrités ».

Le temps rejoint ici l'espace, puisque les déplacements dépendent de la possibilité qui est donnée aux jeunes de se retrouver. Nous développerons ce thème dans la partie discussion.

Les déplacements vers l'extérieur

Les sorties scolaires, qu'elles soient en groupe-classe ou liées à des options sont toujours encadrées par le règlement intérieur et la spécificité liée à la sortie. Mais chacun peut en avoir, à l'extérieur, une interprétation plus ou moins souple. En séjour avec des lycéens j'ai pu appréhender le déplacement de cadre dans un nouvel espace, avec des règles de vie différentes (bien que sensiblement identiques). Le ressenti des élèves est modifié, parfois même si les règles sont plus strictes : « au moins on n'est pas au lycée ». Ils sont même plus tolérants : « c'est normal, il y a des petits ».

Les autres sorties encadrées et autorisées sont en direction de l'exploitation, qui appartient à l'EPL mais se situe tout ailleurs, à 18 km : « évidemment on respecte, mais c'est différent, on est dedans, c'est le boulot, on n'est pas assis sur une chaise ! ». Tout dépend donc de ce que l'on y fait : y vivre au quotidien ou sortir dans un cadre particulier, de visite, de responsabilisation (travail pour l'exploitation), etc. Elles rejoignent la question des entrées et sorties dont j'ai parlé au début de cette partie d'analyse.

Cet exposé m'a permis de mettre en avant, une nouvelle fois, des facteurs facilitant ou non les déplacements et la circulation des jeunes dans l'établissement et vers l'extérieur. Nous allons pouvoir conclure ce travail de recherche en nous rapprochant à nouveau de mes questionnements de départ.

Partie VI. CONCLUSIONS

Les établissements d'enseignement agricole ont pour mission l'ouverture sur le monde, à la fois par le biais des enseignements qui lui sont propres (comme l'ESC), l'animation et le développement du territoire et la coopération internationale. C'est un fait que ce travail de recherche (et bien d'autres) a mis en avant.

L'EPL du Tarn, et plus particulièrement le lycée agricole Albi Fonlabour, remplit ces missions au niveau local de par ses formations et son engagement agro-environnemental, et au niveau national et international grâce aux échanges, qui enrichissent le quotidien des apprenants.

Son histoire, liée à l'expansion de la ville d'Albi et des zones commerciales, industrielles, artisanales et de service jusqu'à atteindre l'établissement, permet de définir l'EPL en tant qu'espace, constitué de lieux que se sont attribués les jeunes de façon formelle ou informelle. Son enceinte est fermée depuis quelques années, pour des raisons de mise en sécurité des apprenants. Depuis peu, une actualité bien triste a entraîné une surélévation des clôtures et portails existants et la mise en place d'un système de contrôle et de fermeture renforcés, mais jusqu'ici sans trop contraindre les élèves et étudiants, du moins à ce jour.

Les pré-hypothèses avancées, que l'on pourrait qualifier d'inductives puisqu'elles ont été définies au regard d'expériences de terrain, semblent être trop généralistes pour correspondre à l'EPL du Tarn et aux lycéens et étudiants du LEGTPA Albi Fonlabour. En effet, le contexte, qui a été rappelé à maintes reprises, d'une enceinte clôturée, ce qui n'est pas le cas de la majorité des établissements agricoles d'aujourd'hui (même s'ils tendent à se clore, non à se fermer), et d'une possibilité de déplacements des lycéens et apprenants limités par le règlement intérieur (à une heure par jour pour les internes) semble ne pas permettre de conclure en affirmant ou infirmant celles-ci.

Je n'ai pu mettre en lumière un concept pour les tester à une échelle nationale par exemple. Par contre, si l'on considère ces questionnements uniquement centrés sur le lycée agricole d'Albi, il est possible de convenir que ma première pré-hypothèse, envisageant un ressenti plus important du sentiment d'enfermement des apprenants après la mise en œuvre des préconisations de fermeture à l'été 2016, est infirmée. En effet, les jeunes n'ont pas donné le sentiment d'avoir vu une différence importante entre l'an passé et cette année, si ce n'est au niveau des portails, pour lesquels ils ont d'ores et déjà trouvé des stratégies de contournement pour les ouvrir à des moments où l'accès est réservé aux personnes autorisées. Pour les néo-arrivants, venus pour la grande majorité du collège (c'est-à-dire hors réorientation), le passage au lycée ne semble pas avoir créé de rupture, ni en faveur de la liberté des élèves ni dans le sens d'une privation de celle-ci.

Il en est de même pour les déplacements des jeunes, qui paraissent être favorisés par leur auto-mobilité puisque dans l'enceinte de l'établissement les déplacements s'effectuent à pied, tout comme une grande partie de ceux qui conduisent à l'extérieur de l'enceinte de celui-ci, parce que seuls quelques uns sont autonomes (véhiculés) et indépendants. Un partenariat a été mis en place avec la ville d'Albi et l'AS de l'Université Champollion, depuis la rentrée 2016, mais pour le moment à destination des étudiants, majeurs pour la plus grande majorité, évitant ainsi les problèmes de responsabilité de l'établissement concernant les lycéens, mineurs pour la plupart. Le projet à vocation à se développer !

Le lieu d'ancrage que constitue le lycée au regard des déplacements des élèves, ajouté aux possibilités d'auto-mobilité réduites (peu de transports en commun et de moyens de locomotion) limite les échanges avec le territoire proche au niveau de l'amplitude (Massot, Zaffran, 2007).

Encore une fois cette déduction est principalement le fait du contexte géographique de ce lieu particulier, mais on peut y ajouter une nuance de moyens, comme le temps, qui permettrait une mobilité plus importante.

Enfin, force est de constater que les allers-retours que j'ai effectués entre les références bibliographiques sur le sujet et les phases d'expérimentations de terrain ne me permettent pas d'affirmer que les déplacements dans et hors de l'établissement sont impactés, depuis la rentrée scolaire, par les travaux de fermeture de l'établissement dont il est question. En effet les entretiens effectués auprès des jeunes eux-mêmes mettent en avant d'autres facteurs comme l'âge ou le niveau de formation qui peuvent augmenter l'auto-mobilité et la liberté de mouvement. Dans un espace aussi important, le lieu de scolarisation impacte la circulation dans et autour de l'établissement, tout autant que les périodes de l'année, de la semaine ou de la journée, qui justifient les entrées et sorties de certains jeunes, sans parler de leur régime.

De ces explorations théoriques et de terrain j'ai extrait des informations multiples, qui regroupées, et à nouveau étayées par des lectures, m'ont permis d'entrevoir, si ce n'est une réponse directe à ma question de départ, une orientation de celle-ci vers le ressenti des élèves et l'impact sur leur circulation et leurs déplacements du cadre de vie dans lequel ils évoluent.

Forte de ces étayages et de la prise en compte de ce sentiment (qu'on pourrait assimiler à de la frustration plus qu'à de l'enfermement) par l'ensemble des membres de la communauté éducative, au regard de constats ou à la demande des élèves, une réflexion est en cours aujourd'hui pour aborder à la fois l'appropriation des lieux, l'investissement des structures existantes sur l'EPL (AS, ALESA, clubs...) et l'autonomisation et la responsabilisation des jeunes.

Partie VII. REFLEXIVITE SUR MON METIER DE CPE

La réflexivité elle est « une démarche méthodologique consistant à appliquer les outils de l'analyse à son propre travail ou à sa propre réflexion et donc d'intégrer sa propre personne dans son sujet d'étude »²⁶.

Cette partie va me permettre à la fois d'établir le bilan de ma méthodologie de recherche de façon à la rapporter à mon métier de CPE.

Pendant ce travail de recherche j'ai eu des moments de doutes, me demandant parfois si ce sujet, découlant des attentats de janvier 2015 au tout départ, n'était pas inapproprié, soit à ce type de travail, soit à mon établissement de stage.

Pourquoi ne pas avoir fait machine arrière devant la difficulté d'assumer le fait de me voir avancer dans mes travaux en m'éloignant d'une réponse claire à mes différents questionnements ?

A posteriori, il me semble intéressant d'avoir mis en avant la nécessité de travailler sur les règles de vie des élèves et étudiants, les autorisations de sortie et de déplacement, notamment concernant les internes pour qui le lycée est une « deuxième maison ». Ils sont en effet présents du lundi au vendredi, parfois plus selon les établissements. Ils peuvent donc se sentir enfermés au sens de « pas libre de ses mouvements » selon un lycéen. Que l'on soit dedans ou dehors (d'une quelconque structure, enceinte...) c'est finalement le passage de l'un à l'autre qui donne cette sensation de libération (Hortonedá, 2007).

Et c'est ce travail que je souhaite mettre en avant dans cette partie de réflexivité sur mon métier de Conseillère Principale d'Education, car plus qu'une remise en cause de l'action déjà effectuée ou de l'existant, il s'agit de la faire évoluer en prenant en compte l'évolution du public (des apprenants et des équipes administratives, éducatives, de surveillance et de service) et du contexte global (de mise en sécurité des personnes). J'ai beaucoup appris sur « où regarder », « comment observer » etc. pour pouvoir avoir une vision d'ensemble de mon futur établissement d'affectation : qui entre et sort ? quand ? comment ? qui se déplace ? comment ? quels sont les lieux conçus ? quels sont les lieux vécus ?

« S'il est une institution qui incarne la République dans ce qu'elle comporte d'idéal démocratique, c'est bien l'école. (...) Mais un enjeu est bien souvent passé sous silence, qui mobilise au premier chef la compétence communale : l'école, comme ensemble bâti » (Mazalto, 2017). Les lieux ainsi mis en avant pourraient être discutés avec les jeunes.

Demander leur avis aux jeunes ! Dans mon métier j'ai la chance de les côtoyer de façon individuelle et collective, mais aussi de les former à devenir de futurs citoyens

²⁶ [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=R%C3%A9flexivit%C3%A9_\(socio-anthropologie\)&oldid](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=R%C3%A9flexivit%C3%A9_(socio-anthropologie)&oldid)

libres et éclairés, autonomes et responsables. Je travaille avec les délégués élèves, les membres de l'ALESA et de l'Association Sportive, c'est une grande richesse. Je peux aussi confronter des points de vue puisqu'avec les enseignants et formateurs notre relation est privilégiée (peut être plus, de fait, avec les enseignants en ESC et EPS, mais pas uniquement eux).

C'est ce à quoi je participe actuellement sur le lycée d'Albi notamment au travers du travail sur le PADC (Projet d'Animation et de Développement Culturel) dont le projet s'est achevé en 2016 et qui doit être réécrit. Il l'est, sous l'impulsion des enseignants d'ESC, avec l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans ce cadre par exemple se pose la question de l'investissement des internes sur les activités de l'ALESA le mercredi (fréquentation très faible)... Ne peut-on pas se demander à l'inverse comment pourrait-il en être autrement vu que c'est le seul moment où ils peuvent sortir ? Peut être nous diraient ils que cela leur convient ainsi, où qu'ils préféreraient que les activités du mercredi soient en début de soirée, après l'appel de l'internat, où sur un autre jour de la semaine... ou encore que s'ils pouvaient sortir plus le soir, ils seraient plus présents le mercredi, ou pas...

Ne devrions-nous pas les laisser répondre ?

Dans ce sens, la question des heures d'études obligatoires en journée est remise en question lors de discussions entre CPE de régions ou au niveau national. Chaque établissement a sa culture, nous avons abordé ce sujet dans les pages précédentes, mais ne sont-ce pas des questionnements que nous devrions nous poser régulièrement, pour prendre en compte le monde autour de nous, qui évolue très vite ? Il me semble ici boucler la boucle de l'ouverture de l'enseignement agricole sur son territoire et sur le monde qui l'entoure...

Le cœur de mon métier de CPE est de remplir mes missions mais en prenant du recul, en me remettant en question et en remettant en question mon fonctionnement et celui de l'établissement dans lequel je travaille, de façon à être au plus près de la réalité de mes principaux partenaires : les jeunes !

Poser les choses comme je l'ai fait dans ces dernières lignes ou tout au long de ce mémoire, et organiser mon travail de façon à être compris par le plus grand nombre n'a pas été aisé, mais c'est un exercice qui m'a finalement permis de mettre noir sur blanc quelques idées, principes de travail que j'appliquerai dans mon futur proche, et plus lointain. Peut être dans quelques années relirais-je ces notes...

Partie VIII. ANNEXES

Bibliographie

- Authier, J. Y., Bourdin, A., Germain, A., & Lefevre, M. P. (2012). Penser l'espace en sociologie. *SociologieS*.
- Bardy, M.P., Bernachot, E., Debrus, M., Papieau I., & Lhuillery M. (2015). L'éducation socioculturelle fête ses 50 ans. Repéré à : <https://50ansesc.wordpress.com/>
- De Certeau, M., (1994), Tome 1 : Arts de faire. *L'invention du quotidien*. Nouvelle édition Paris Gallimard, p 139 - 189.
- De Singly, F. (2002). La «liberté de circulation»: un droit aussi de la jeunesse. *Recherches et prévisions*, 67(1), 21-36.
- Debarbieux, B. (1995). Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *Espace géographique*, 24(2), 97-112.
- Di Méo, G. (2009). Espaces d'enfermement, espaces clos: l'esquisse d'une problématique, *Cahiers d'Ades* (4), p 7-18.
- El Maaty, N. A. (2007). *La scolarisation de l'apprentissage agricole en France: les fermes-écoles au service de l'agriculture et de son enseignement* (19e siècle-début 20esiècle).
- Genard, J. L. (2016). Postface au Dossier «Penser l'espace en sociologie». *SociologieS*.
- Hortonéda, J. (2007). Le désert et le labyrinthe. *Empan*, (2), 26-33.
- Jaquemart, C. (2014). Récits de vie. Film réalisé dans le cadre d'un projet ESC mené par Isabelle Villebrun avec les élèves de la classe de 3ème de l'enseignement agricole du Legta Albi Fonlabour. *Association La Trame*, Repéré à <http://la-trame.org/Recits-de-vie>
- Jeammet, P. (2007). L'adolescence aujourd'hui, entre liberté et contrainte. *Empan*, (2), 73-83.
- Lefebvre, H. (1974). La production de l'espace. *L'Homme et la société*, 31(1), 15-32.
- Marcelli, D., (2016), *Adolescents en quête de sens*, Erès.

- Marshall, É. (2012). *L'EPL de l'enseignement agricole: diagnostic et projet d'établissement*. Educagri Editions.
- Marshall, É. (2006). *Les spécificités de l'enseignement technique agricole : comment les définir, comment les maintenir ?* Repéré à https://www.agropolis.fr/formation/pdf/Marshall_ETAP.pdf
- Massot, M. H., & Zaffran, J. (2007). Auto-mobilité urbaine des adolescents franciliens. *Espace populations sociétés*, (2007/2-3), 227-241.
- Martin, O. (2012). Induction-déduction. *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp. 13-14.
- Mazalto, M. (2017), *Concevoir des espaces scolaires pour le bien-être et la réussite*, L'Harmattan, Paris.
- Meirieu, P. (2016). *Éduquer après les attentats*. ESF Sciences Humaines.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (2001). *Circulaire sur la mission de coopération internationale des établissements de l'enseignement agricole* (DGER/FOPDAC/C2001-2008). Repéré à <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-C2001-2008>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (2015). *Note de service portant sur la gestion de situations d'urgence dans les établissements d'enseignements techniques agricoles* (DGER/SDEDC/2015-153). Repéré à <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2015-153>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (2015). *Note de service portant sur les mesures de sécurité dans les établissements agricoles après les attentats du 13 novembre* (DGER/SDEDC/2015-153). Repéré à <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2015-153>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (2016). *Note de service portant sur la gestion de situations d'urgence dans les établissements publics et privés d'enseignements techniques agricoles, actualisation des dispositions à prendre* (CAB/MD/DGER/2016-793).
- Ministère de l'Education Nationale. (2015). *Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République*, Repéré à <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

Consigne entretien collectif

A l'attention de chaque élève :

Bonjour,

Je m'appelle Gaëlle SENEGAS, nous nous sommes peut être déjà rencontrés, je suis CPE stagiaire au pôle B, c'est-à-dire que je suis encore un an en formation avant d'être CPE.

Dans le cadre de cette année de formation j'ai à faire un travail de recherche sur un thème de mon choix. J'ai choisi d'aborder avec vous votre ressenti par rapport aux mesures qui ont été prises pour cette rentrée 2016, à la suite des attentats qui ont touché la France depuis 2015. Souhaiterais-tu participer ?

En fait j'aimerais connaître le point de vue des lycéens et étudiants du LEGTPA Albi Fonlabour. Pour cela, je souhaite vous réunir en petit groupe (4 à 6 personnes).

A l'attention du groupe constitué :

Merci d'avoir accepté de nous rejoindre !

Souhaitez vous que nous restions ici ou que nous allions dans un autre lieu ?

Voilà comment cela va se dérouler :

J'ai préparé quelques questions auxquelles j'aimerais que vous répondiez tour à tour avant d'échanger collectivement, par exemple sur des points de vue qui vous rassemblent ou vous séparent.

De façon à pouvoir retranscrire au mieux vos réponses ainsi que vos échanges sur ces différents thèmes, je vous demanderai votre autorisation d'enregistrer cet entretien. Sachez tout de même que les informations recueillies aujourd'hui ne seront pas intégralement retranscrites dans mon mémoire, l'écrit que je dois rendre, mais que je pourrais en retenir les idées, en tout anonymat et toute confidentialité bien sûr. Rien de ce que vous direz ne pourra être retenu contre vous !

Vous n'êtes aucunement obligés à répondre à tout, ni même à intervenir si vous ne le souhaitez pas. Si vous avez des questions ou que je ne suis pas claire n'hésitez pas à me reprendre ou m'interroger, de même si je parle trop vite... parfois je pense être compréhensible mais cela n'est pas toujours le cas, j'ai l'habitude !

Si tout est clair pour vous nous pouvons commencer !

Grille d'entretien collectif

Date :

Lieu :

Notes	Remarques	Repères temps

Les jeunes et la fermeture d'un établissement d'enseignement agricole post attentats.

Cas d'un lycée particulier

Auteur : Gaëlle SENEGAS

Directeur de mémoire : Philippe SAHUC

Année : 2017

Nombre de pages : 61

Résumé :

Les établissements d'enseignement agricoles, qui se disent ouverts sur leur territoire et plus largement sur le monde, le sont aussi d'une certaine manière dans les faits puisque l'animation et le développement du territoire et la coopération internationale font partie des 5 missions qu'ils remplissent.

Leur fonctionnement, comme celui des établissements scolaires en général, a été impacté par les préconisations ministérielles faisant suite aux attentats qui touchent la France depuis 2015. La rentrée de septembre 2016 a été marquée par une fermeture certaine, ou une certaine fermeture de ces établissements.

Les apprenants, et plus particulièrement les lycéens et les étudiants, subissent ces mesures... mais dans quelle mesure ?

Quel est l'impact sur leur quotidien ? sur leurs déplacements ?

Comment ressentent-ils ces mesures sécuritaires ?

C'est le point de vue d'une Conseillère Principale d'Education qui vous est ici conté, analysé depuis la Vie Scolaire d'un EPL où des apprenants, élèves, étudiants, apprentis et stagiaires, leurs enseignants et formateurs, mais aussi les personnels administratifs, d'éducation, de surveillance et de service vivent ensemble et le font vivre.

Mots-clés :

Jeunes, Enseignement Agricole, ouverture, fermeture, circulation.

Abstract :

Agricultural schools claim their openness to their territory and more widely to the world. In practice they are, as the organisation of activities in the territory, the territory's development and the international cooperation are part of their five missions they fulfil.

The way the agricultural schools work like the other schools in general has been affected by ministerial recommendations following the terrorist attacks which have been striking France since 2015. The 2016 September back-to-school was marked by a decided closure or the closure of some schools.

Learners and in particular high school students and students are undergoing these measures but to what extend?

What's the impact on their daily life? On their journeys?

How do they feel these safety measures?

That's a Principal Educational Adviser's viewpoint which is told to you, analyzed from the school life office of a Local Public School where learners, pupils, students, apprentices and trainees, their teachers and trainers but also the administrative, educational, supervisory and service staff live together and make the school run.

Keywords :

Youth, agricultural education, openness, closure, journey.